

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

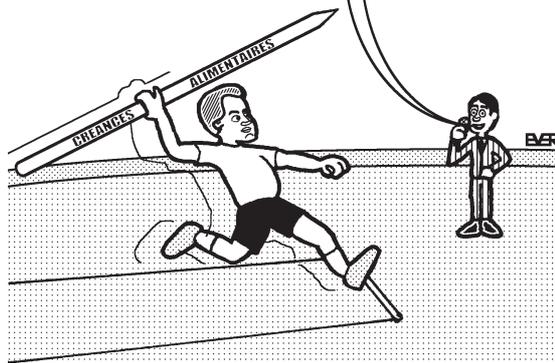
## Edito

### Appel aux femmes qui nous gouvernent

Ces quelques lignes sont adressées tout particulièrement à Isabelle Simonis et à Laurette Onkelinx, qui devraient nous être proches. Mais aussi à toutes les femmes qui constituent aujourd'hui 30% du parlement, faisant de notre parlement une assemblée enfin plus féminine... sans que nous puissions percevoir les prémices d'une plus grande égalité des chances...

Commençons par Isabelle Simonis. Quelle ne fut pas notre satisfaction, en juillet dernier, de vous voir accepter le poste de Secrétaire d'état à la famille. Avec vous dans l'équipe gouvernementale, nous pouvions être sûres de voir la mise en application de la loi sur le Fonds de créances alimentaires suivie de près. En effet, qui, mieux que vous, pouvait en être garante ? Le 4 octobre 2002, vous aviez publié dans le journal Le Soir une Carte blanche, en tant que présidente des Femmes Prévoyantes

Et maintenant, notre champion, Didier Reynders, qui compte améliorer de quelques mois le report belge et qui peut même battre le report du monde !



Socialistes, avec Christine Weckx, présidente de Vie féminine : « (...) Pour nous, il est plus qu'urgent de voir enfin créée une structure publique qui avancerait aux créanciers(ères) le montant total des sommes impayées, sans limite dans le temps, rapidement (par exemple, dès que le paiement fait défaut plus d'un mois) et sans conditions de ressources. (...) »

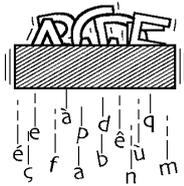
La loi fut votée en février 2003 par le gouvernement arc-en-ciel, une victoire après 30 ans de lutte des organisations

#### Débat :

Juillet 2004 : ouverture de la chasse aux chômeurs ?

mardi 17 février de 19h30 à 22h

voir page 4 et 7



# Sommaire

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

<b>Collectif</b> .....	<b>page 4</b>
Meilleurs voeux (Henri Solé)	4
Invitation à notre prochaine Assemblée générale (Claude Adriaenssens)	5
La nouvelle loi sur les CPAS en débat à Vie féminine (Luca Ciccica)	6
<b>Les sans emploi en marche</b> .....	<b>page 7</b>
Ensemble, défendre le droit au chômage (Arnaud Lismond)	7
Les pauses-café à la CSC de Bruxelles (Patricia Biard)	11
La pause-café (D.D. Zintégré)	12
<b>Echos</b> .....	<b>page 13</b>
A quand l'Europe sociale ? (Georges Debunne)	13
<i>Equipes Populaires (Mons Borinage)</i> : Lettre à Monsieur Michel Daerden	15
<b>Dossier Logement</b> .....	<b>page 16</b>
<i>RBDH</i> : A Bruxelles, le problème est crucial ! (Claude Adriaenssens)	16
Propositions et revendications du <i>Syndicat des locataires</i> (José Garcia)	18
Le <i>MOC</i> lance une campagne sur le logement (Myriam Djegham)	20
L'habitat en camping : une autre façon de vivre (Marie-Claire Warnier)	22
Le « Tagawa » : réflexion et action sur l'accessibilité des logements (Cath.Brescheau)	23
<b>Dossier Agriculture</b> .....	<b>page 25</b>
Revenus et pauvreté dans l'agriculture wallonne (Gabrielle Vogt)	25
La souveraineté alimentaire (Via Campesina)	27
Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires	30
Faire dérailler l'OMC (Susan George)	32
<b>A lire, à débattre</b> .....	<b>page 35</b>
Altermondialistes : des forums à l'action politique (Ghislaine De Smet)	35
<b>Courrier</b> .....	<b>page 38</b>

Comité de rédaction

## Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>.

## Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt

Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Sophie Henry, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Dessins : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

# Edito *(suite)*

féminines. Sa mise en application était prévue pour septembre 2003, puis retardée à janvier 2004.

Dès cet été la coalition violette la reporta encore à juin 2004. Notre lettre ouverte aux parlementaires, la pétition de la Ligue des Familles, n'ont pas été prises en compte. Bien au contraire : en octobre, le gouvernement décide de post-poser à nouveau le lancement du Fonds de créances alimentaires à septembre 2004. Plus précisément, fin octobre, suite à des interpellations parlementaires, le Ministre des finances, Didier Reynders<sup>1</sup>, déclare qu'il « a décidé de procéder par étapes », « pour se diriger éventuellement vers le système prévu par la loi ». La loi pourrait être aménagée quant à son principe d'universalité. On (re)créerait des limites d'accès en fonction des revenus ou des limites dans les montants avancés.

Voilà qui remet en question le principe même de la loi ! Et votre réaction timide, Isabelle Simonis, nous déçoit... Vous vous consacrez à des « Etats généraux de la famille », où... les familles monoparentales souligneront les problèmes posés par les créances alimentaires... Le temps n'est plus aux discussions mais à la mise en application !!

Tandis que la fédération des CPAS Wallons se rebiffe<sup>2</sup> : à partir de septembre 2004, les CPAS cesseront d'accorder des avances sur les créances alimentaires, s'ils ne sont pas entendus. « Le gouvernement s'inquiète pour ses services propres du coût financier qu'un nouveau dispositif pourrait engendrer alors que pour les CPAS, ces aspects ne font l'objet d'aucune attention malgré les plaintes récurrentes des CPAS depuis 1989 ». Nous savons en effet que les CPAS se sont vus confier au fil du temps un nombre de missions de plus en plus important, sans en avoir les moyens financiers et humains...

Quant à Laurette Onkelinx, il est temps de mieux nous expliquer votre point de vue. Nous venons d'apprendre que deux notes internes rédigées par le SP.A et le PS<sup>3</sup> démontrent qu'un meilleur contrôle des chômeurs permettrait d'économiser 209 millions d'euros à partir de 2007 : l'ONEm devrait exclure 30.000 chômeurs pour atteindre cet objectif. Les mesures décidées le week-end dernier vont d'ailleurs dans ce sens, nous y reviendrons plus loin (voir page...). Le discours du VLD contre la « fraude sociale » fait-il oublier à nos amis socialistes que les principaux bénéficiaires des mesures fiscales du gouvernement arc-en-ciel et de celui-ci sont les ménages les plus favorisés de notre pays ?

Il est à présent évident pour nous toutes et tous que ce ne sont pas les progressistes qui ont la main dans le gouvernement violet. Cette coalition est dite « contre nature ». Mais alors, une question : pourquoi y restez-vous ? La couleur annonçait déjà l'orage... Nous ne pourrions accepter de vous voir mettre en application dans les faits des mesures qui touchent à nouveau de plein fouet les plus faibles de notre société.

(1) *Le Soir*, 22 octobre 2003.

(2) *Le Soir*, 30 octobre 2003.

(3) *Le Soir*, 12 janvier 2004.

**Ghislaine De Smet**  
rédactrice en chef  
24 janvier 2004

## **Appel à vos talents de dessinateur(ric) !**

Eduard Verbeke agrmente nos journaux de ses petits cartoons depuis maintenant 37 numéros, au rythme d'un tous les deux mois. Il compte nous régaler longtemps encore en nous concoctant « le Journal de Collette » à chaque numéro...

Toutefois, si l'un(e) ou l'autre parmi vous est tenté(e) de nous proposer de petits dessins pour illustrer les articles, cela permettrait d'alléger quelque peu son travail. Certains articles sont prêts bien avant la sortie du journal. Si le challenge vous tente, n'hésitez pas à nous contacter.

Les dessins peuvent être transmis par mail ou sur papier, nous pouvons aussi les scanner...

# Meilleurs vœux

**Henri Solé,**  
président ; 5  
rue du  
Presbytère,  
6900  
Hargimont ;  
084.22.32.61 ;  
<henri.sole@  
belgacom.net>.

Souvent, j'ai été frappé de voir à quel point ceux qui réclament et attendent le plus de la démocratie semblent incapables de l'appliquer eux-mêmes. Normalement la démocratie, c'est la confiance mise dans le peuple pour qu'il décide lui-même de son propre chemin, de ses relations et de ses lois. Pour que la démocratie soit possible, la première condition serait donc : *« la personne qui en représente d'autres et qui leur ment ou leur fait des promesses vaines, doit être sanctionnée par l'exclusion de sa représentation ».*

L'idéal serait évidemment que tous décident de tout... mais cela s'avère impossible pratiquement. Il faut donc déléguer ses responsabilités à des personnes de confiance élues pour les exercer. C'est là que le bât blesse : beaucoup de ces personnes cherchent à accaparer ce pouvoir à leur seul profit, ne sont pas de confiance, ne croient pas à la capacité de leurs électeurs de faire eux-mêmes les bons choix et soit ne les informent pas correctement, leur mentent même, soit décident sans aucune consultation préalable.

Ainsi en est-il allé chez nous pour l'adhésion à l'Europe et à sa charte, pour les « réformes » de la justice, pour les lois linguistiques, pour la

venue de travailleurs migrants, pour les impôts sur les revenus du capital et du travail, pour les créances alimentaires etc. etc. Si nous voulons obtenir des démocraties vraies, nous devrions commencer par appliquer les principes démocratiques partout où c'est possible à commencer par nos familles, nos associations et - pourquoi pas ? - dans les entreprises où nous avons quelque chose à dire.

Notre Collectif va s'efforcer de progresser cette année dans le chemin de la démocratie interne en améliorant son mode de fonctionnement. Outre les vôtres, des propositions seront faites par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le mardi 16 mars 2004 à « Bouillon de Cultures », rue Philomène, 41 à Schaerbeek (voir invitation ci-contre). Avant cela, nous vous invitons aussi à participer au débat que nous organisons le 17 février au même endroit (voir annonce ci-dessous).

Nous comptons sur la présence, les idées et l'engagement de tous et toutes pour réaliser une progression du travail du Collectif au service de nos buts.

Voici nos souhaits et nos vœux pour 2004 !

Collectif

## Débat : Juillet 2004 : ouverture de la chasse aux chômeurs ?

**mardi 17 février  
de 19h30 à 22h**

au « Bouillon de cultures »  
41 rue Philomène 1030 Bruxelles

Avec la participation de : **Jacques Debatty** (CSC Bruxelles), **Philippe Van Muylder** (FGTB Bruxelles), **Dan Van Raemdonck** (Ligue des Droits de l'Homme), **Elio Di Rupo** (invité ; PS), et **Jean-Michel Javaux** (ECOLO).

Le nouveau projet de contrôle renforcé des chômeurs doit être retiré. Avis de mobilisation générale. (Voir article dans ce journal, page 7)

# AG

Chères amies,  
Chers amis,

Vous êtes cordialement invité(e)s à la réunion de l'assemblée générale statutaire :

**le 16 mars 2004  
de 20 à 22 h**

au Bouillon de cultures  
rue Philomène, 41  
1030 Bruxelles.

### **Ordre du jour**

1. Approbation du rapport de la réunion de l'assemblée générale du 19 mars 2003.
2. Rapport moral.
3. Rapport financier.

### **4. Propositions sur l'avenir démocratique du Collectif**

- attentes des participants et des organisations ;
- pour un meilleur fonctionnement où tous à titre individuel ou comme association peuvent s'impliquer ;  
(Une note du CA sera distribuée en séance ou pourra être obtenue sur demande).

### **5. Renouvellement du Conseil d'Administration**

Tous les membres effectifs peuvent poser leur candidature.  
Celles-ci sont à déposer par écrit au plus tard en séance  
ou de préférence envoyées auparavant à Claude ADRIAENSSENS, rue Uytenhove,  
7 bte 2 1090 Bruxelles.

6. Divers.

Nous espérons vous voir nombreux(ses) à cette importante réunion et tous les sympathisant(e)s du Collectif sont les bienvenu(e)s.

Nous vous présentons nos meilleurs voeux pour 2004 et en attendant le plaisir de vous rencontrer, nous vous saluons cordialement.

Pour le Conseil d'Administration,

**Claude Adriaenssens**  
*Secrétaire*

# La nouvelle loi sur les CPAS en débat à Vie féminine

**Luca Ciccia ;**  
tél. 02-  
247.89.62 ;  
<luca.ciccia  
@acv-csc.be>

Invité par Vie féminine ce vendredi 28 novembre 2003, le Collectif a eu l'occasion de débattre de la nouvelle loi sur les CPAS (25 mai 2002, en application depuis le 1 octobre 2002), accompagné de Yacin, membre actif du CEDUC<sup>1</sup> et de Rita, une allocataire sociale, qui, par sa présence et son témoignage, n'a fait que renforcer notre volonté d'agir en faveur de la lutte contre l'exclusion.

(1) **CEDUC,**  
Comité de  
défense des  
usagers du  
CPAS ;  
contacts :  
Yacin Farah :  
0497-900 584  
ou Kim Le  
Quang : 0499-  
439 350;

2) **Droits  
Devant,**  
contacts : Tél.  
064-67.80.68 ;  
<Droits.Devant@  
skynet.be> ;  
site internet :  
[http://  
users.skynet.be/  
Droits.Devant/](http://users.skynet.be/Droits.Devant/)

Une trentaine de femmes, assistantes-sociales, éducatrices, animatrices, ont pu savourer les talents de chanteur-compositeur de notre invitée qui exprime avec force sa volonté de reconnaissance, dénonce les décisions arbitraires, les mises au travail, les dénonciations du voisinage ou encore du facteur... Sa première revendication, la dignité.

L'atelier animé par le Collectif fut une occasion de faire partager les expériences, - il est à noter que 6 personnes présentes ont eu de loin et plus souvent de près des « contacts » avec le CPAS -, de traiter des effets positifs et négatifs de la loi, des revendications légitimes des allocataires, des actions entreprises.

Temps de rencontre, mais aussi lieu de prise de contacts. Ainsi, Vie féminine se dit prête à collaborer avec le Collectif sur ces questions, de même, il semble que « Droits Devant »<sup>2</sup> aidé notamment d'Ecolo envisage de rassembler les informations à disposition de nombreuses associations de la région du Centre afin de dénoncer les disparités entre CPAS. La loi donne en effet beaucoup (trop ?) de pouvoir d'appréciation et d'interprétation aux CPAS. Les décisions prises à l'encontre des allocataires ne peuvent alors être perçues que comme arbitraires... Sur Bruxelles, une action du même type serait aussi utile. Il semble que les diverses associations et Observatoires s'échangent trop peu leurs informations.

Cet atelier fut donc aussi un temps de réflexion sur les possibilités d'action.

Ainsi, ne pourrait-on pas, dans la perspective des élections communales, - on y sera vite - rassembler les différents partenaires, écouter leurs préoccupations, dénoncer les disparités

entre CPAS, entre communes, en collaboration avec les Centrales syndicales des services publics. Il ressort en effet de cet atelier que loin de s'opposer, les problématiques que posent les usagers rencontrent celles posées par les assistants-sociaux.

Si vous êtes intéressé(e), à titre personnel ou en tant qu'association, à participer à un projet de ce type, encore en gestation, n'hésitez pas à nous contacter.

Rappelons que la loi sur le droit à l'intégration n'a de droit que le nom et qu'elle s'attaque au droit fondamental à un revenu. La lutte contre l'exclusion n'en est que plus urgente, indispensable.

# Ensemble, défendre le droit au chômage

en bref

Lors de sa formation, en juillet 2003, le Gouvernement « Verhofstadt bis » avait fait rêver les chômeurs en promettant la création de 200.000 nouveaux emplois. Six mois plus tard, il s'apprête à les faire pleurer. A défaut d'avoir créé un seul emploi<sup>1</sup>, le Gouvernement a annoncé, en conclusion du Conseil des Ministres extraordinaire qu'il a tenu ces 16 et 17 janvier 2004, une attaque frontale contre le droit à la sécurité sociale. Il entend mettre en œuvre (à partir de juillet 2004, après les élections régionales) un « *contrôle renforcé des chômeurs* ». Les organisations syndicales doivent maintenant être concertées. Au-delà de celles-ci, une large mobilisation citoyenne sera nécessaire pour défendre le droit au chômage.

## 1. Il y aura beaucoup plus d'exclusions qu'avant

La Belgique est l'un des rares pays où les forces de progrès social ont pu imposer et conserver l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales (qui garantit contre la perte de pouvoir d'achat) et l'octroi d'allocations de chômage non limitées dans le temps. Avec l'ensemble de notre sécurité sociale, ces mesures ont pour effet que le taux de pauvreté de notre pays reste l'un des plus bas en Europe et dans le monde.

Certes, l'absence de limitation dans le temps des allocations de chômage n'est aujourd'hui pas absolue. Depuis la fin des années '80 certaines catégories de chômeurs se sont vu imposer une limitation de leur droit aux allocations. C'est ainsi que l'article 80 de l'arrêté royal réglementant le chômage prévoit la

En France, le Gouvernement Chirac - Raffarin vient d'exclure 180.000 personnes du chômage. Le Gouvernement Belge projette de faire aussi « bien » : supprimer le pointage et ouvrir la « chasse aux chômeurs ». Ce projet doit être retiré. Avis de mobilisation générale.

suspension des allocations pour les chômeurs/chômeuses cohabitant(e)s de longue durée<sup>2</sup>.

Lorsqu'en juillet 2003 le Premier Ministre Verhofstadt annonce l'intention du nouveau Gouvernement de supprimer « l'article 80 » (ce qui est revendiqué depuis de nombreuses années, notamment par les associations féminines), on aurait pu espérer qu'il s'agisse d'un progrès social... Mais à bien écouter le Premier Ministre, c'est tout le contraire qui est prévu. Ce sont désormais l'ensemble des chômeurs qui sont menacés de retrait des allocations : « *Le contrôle de pointage, devenu obsolète, est supprimé. Le fameux article 80 est suspendu temporairement. Il est remplacé dès le début par un accompagnement individuel du chômeur, l'élaboration d'un parcours adapté pour décrocher un emploi, un parcours qui devra être scrupuleusement suivi si le chômeur souhaite conserver son droit à une allocation* »<sup>3</sup>.

Pour ceux qui auraient des doutes sur le sens de la mesure, M. Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la simplification administrative, précise : « *La suppression du pointage au chômage est un autre exemple [de simplification administrative]. C'est une pratique moyenâgeuse, que*

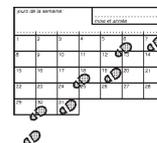
Arnaud  
Lismond ;  
<alismond@  
swing.be>

Les sans emploi en marche

(1) Que du contraire : au 31 décembre 2003, il y avait au total 554.788 demandeurs d'emploi inoccupés (jeunes en stage d'attente non-compris), soit un taux de chômage de 12,7% et une augmentation de 42.550 unités par rapport à décembre 2002.

(2) C'est-à-dire des chômeurs/chômeuses cohabitant(e)s de moins de 50 ans, n'ayant pas vingt années de carrière, qui sont au chômage depuis une durée égale à au moins une fois et demi la durée moyenne régionale du chômage dans leur catégorie d'âge et dont le revenu du ménage est inférieur à 16.750 euros + 670 euros par personne à charge. En outre, le chômeur pour lequel l'octroi des allocations est suspendu peut introduire un recours devant la Commission nationale et conserver le bénéfice du chômage s'il peut prouver qu'il a effectué des efforts « exceptionnels et continus » pour trouver un emploi, ou qu'il n'a pas pu trouver du travail pour des raisons de santé.

(3) Déclaration de Gouvernement prononcée par le Premier Ministre, 14.07.03.



(4) V. Van Quickenborne, *De financieel economische tijdschrift*, 16.07.03.

(5) Ph. Paermentier, *Le Soir*, le 21.10.03.

(6) FGTB, communiqué de presse, 28.10.03.

(7) F. Vandebroucke et J. Vande Lanotte, *Le Soir*, 03.01.03.

nous allons changer en obligation de recherche active. A la place d'aller chercher un cachet deux fois par mois, chaque personne devra, par exemple, se rendre au VDAB [Orbem ou Forem] deux fois par mois pour avec leur aide rechercher activement de l'emploi. L'idée de chômeur paresseux n'est pas correcte. Mais celui qui ne veut vraiment pas travailler sera exclu et je pense qu'à la fin du processus il y aura beaucoup plus d'exclusions qu'avant »<sup>4</sup>.

## 2. Ce ne sont pas les chômeurs qui sont indisponibles, mais bien l'emploi

Les organisations syndicales n'ont pas manqué de réagir lorsque (parallèlement au fait de prévoir, dès le budget 2004, 46 millions d'euros d'économies dans les dépenses de chômage suite à « une meilleure lutte contre la fraude sociale ») le Gouvernement a annoncé sa volonté d'engager 120 nouveaux inspecteurs pour renforcer le contrôle des chômeurs.

Ph. Paermentier, responsable national des Travailleurs sans emploi de la CSC, a dénoncé publiquement : « Toute fraude est inacceptable. Mais il faut bien constater que, dans ce pays, les chômeurs qui ont contribué à l'économie et qui se sont constitué des droits en matière de sécurité sociale sont considérés comme des fraudeurs honteux alors que des nantis médiocres font travailler leur argent (à défaut de leur voisin en chômage) au Luxembourg et bénéficient d'une amnistie fiscale au lieu d'une lourde peine de prison. [...] Plus l'emploi est rare, plus il y a des difficultés pour y accéder, plus on demande aux chômeurs de continuer avec énergie leur recherche. Le découragement et la démoralisation leur sont interdits sous peine de perdre définitivement ou temporairement leur allocation. C'est insupportable pour les plus de 600.000 demandeurs d'emploi de ce pays. [...] Faut-il encore rappeler que ces 600.000 femmes et hommes de Wallonie, de Flandre ou de Bruxelles, de Ford Genk, de Renault Vilvorde ou de Cockerill Sambre, n'ont pas choisi d'être chômeurs et de vivre avec une allocation de chômage moyenne de 700 euros »<sup>5</sup>.

La FGTB a quant à elle prévenu « qu'elle s'opposera à une chasse aux chômeurs. [...] A ce sujet, la FGTB rappelle qu'elle a demandé la suppression de l'article 80. Cet article permet

de supprimer les allocations de chômage de certains chômeurs cohabitants. La FGTB a donc accueilli positivement la suspension de cet article, telle que prévue dans l'accord gouvernemental. Mais c'était pour faire mieux, dans une optique de réintégration des chômeurs dans le marché du travail. Pas question donc que le nouveau système annoncé soit plus négatif, particulièrement pour les isolés et les chefs de ménage »<sup>6</sup>.

## 3. Exclure des chômeurs... pour sauver la sécurité sociale ?

Mais ces déclarations n'ont manifestement pas suffi pour stopper le projet de limitation des prestations de chômage et de renforcement du contrôle des chômeurs porté par Frank Vandebroucke, Ministre fédéral de l'Emploi.

Dans une interview de décembre 2003, prolongée par la publication d'une Carte blanche le 3 janvier, celui-ci déclare : « On va droit dans le mur. La Belgique affiche de mauvais scores en matière de budget, d'emploi et surtout de taux d'activité ». Evoquant l'élargissement de l'Union européenne, « qui va inciter beaucoup d'entreprises à se délocaliser et nous fera entrer en concurrence avec une main-d'œuvre beaucoup moins chère », puis le fait que « de nombreuses personnes s'inquiètent de leurs pensions et du coût des maisons de repos [...]. Il serait malhonnête de prétendre à ces personnes qui se font du souci que les politiques suivies offrent déjà la réponse au problème du vieillissement »<sup>7</sup>, le Ministre propose ses « solutions » : retarder l'âge de la pension et renforcer le contrôle des chômeurs, mettre fin aux rigidités du marché de l'emploi, à « l'accompagnement insuffisant des chômeurs et [au] suivi trop faible, qui donne à certains le sentiment que l'allocation de chômage est un droit auquel aucun devoir ne fait contrepartie »<sup>7</sup>.

Enfin, à l'issue du Conseil du 17 janvier, le Ministre de l'Emploi a annoncé l'adoption du principe d'un « meilleur suivi des chômeurs » : « L'Office national de l'emploi (ONEM) suivra de près les demandeurs d'emploi pour éviter qu'ils ne se découragent. Celui qui refuse constamment de suivre une formation ou de rechercher du travail perdra progressivement

Point de la semaine		Point de la semaine	
1	2	3	4
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	

ses allocations de chômage. Simultanément, le régime existant de suspension des allocations (le fameux 'article 80') sera abrogé. ».

Le projet du Gouvernement étendrait à l'ensemble des chômeurs ayant atteint une certaine durée de chômage l'obligation de prouver qu'ils ont fait des efforts suffisants pour trouver un emploi. Après 12 à 24 mois, le chômeur serait convoqué par l'ONEM pour un premier entretien. Dès ce moment s'enclencherait une procédure par laquelle il serait tenu d'apporter la preuve qu'il fournit suffisamment d'efforts pour trouver un emploi. Si au terme de la procédure « l'ONEM estime qu'il n'a pas fourni assez d'efforts [...] il s'ensuivra une privation totale du droit aux allocations »<sup>8</sup>. En outre, le pointage serait supprimé d'ici la fin de l'année 2004.

#### 4. Il importe que les forces de progrès fassent sentir leur présence et leur mobilisation

Obtenir le retrait de ce projet du Gouvernement suppose d'abord le rejet de la façon dont le Ministre de l'Emploi tente de le présenter :

1. Non, il ne s'agit ni d'un projet qui vise à éviter que le chômeur « ne se décourage », ni d'une « simplification administrative », ni d'une mesure qui créera un seul emploi. Quand bien même chacun des 600.000 chômeurs enverrait un CV par jour, cet envoi annuel de 200 millions d'actes de candidature ne créerait pas un seul poste de travail supplémentaire auprès des employeurs ! Dans une situation de pénurie d'emploi, l'intensification des recherches des uns ou des autres modifie la composition de la file de chômage mais non son volume.

L'objectif du projet est de multiplier les exclusions pour diminuer le coût du chômage. Plus généralement, en supprimant le pointage et en remettant en question le principe de l'absence de limitation dans le temps des allocations de chômage, le projet ouvre la voie à des interprétations de plus en plus restrictives, au fil des années et au gré des économies programmées, de ce qui est considéré par l'ONEM comme « efforts suffisants » pour trouver un emploi. Si jusqu'ici le chômage est un droit, le projet tend à le transformer en une aumône pouvant être octroyée ou retirée arbitrairement.

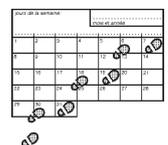
2. Non, raboter nos droits sociaux n'est pas la seule solution pour les préserver. Culpabiliser les chômeurs et les exclure du bénéfice des allocations n'est pas la seule politique de l'emploi possible. Le Ministre Vandembroucke paraît oublier qu'aucun emploi ne sera créé si les ménages ne consomment pas, que l'emploi dépend avant tout de la croissance économique. Il feint d'ignorer les bons résultats pour l'emploi de la réduction du temps de travail à 35 h réalisée en France par le Gouvernement Jospin. De la même façon, il semble négliger le fait que l'Etat et les Régions peuvent mener une politique de développement économique ou créer des emplois publics pour rencontrer des besoins non solvables.

Pour Vandembroucke, comme pour Tony Blair, il ne s'agit plus de répartir les fruits de la croissance entre travailleurs et patronat mais simplement d'offrir, sur un marché sans « rigidités » ni régulations, la main d'œuvre la plus flexible et la moins chère possible. Lorsque le Président de la Fédération des Entreprises de Belgique déclare « En Belgique un ouvrier coûte en moyenne entre 40.000 et 44.000 euros par an. En Pologne ou en Hongrie, il coûte entre 4.500 et 5.000 euros et en Roumanie à peine la moitié »<sup>9</sup>, le Ministre de l'Emploi n'en déduit apparemment pas qu'il faut rejeter le projet de Constitution européenne ultra-libéral pour poser les bases d'une harmonisation sociale européenne à la hausse pour tous... mais plutôt qu'il faut diminuer nos droits sociaux et notre coût salarial pour rester concurrentiels avec l'ouvrier polonais. Une telle voie conduit manifestement à une impasse pour le monde du travail.

3. Non, le travailleur n'est pas l'ennemi du chômeur. Non, le chômeur n'est pas l'ennemi des pensionnés. A ceux-ci, le Ministre de l'Emploi veut faire croire que les pensions ne pourront être payées que si l'âge de la retraite est reculé et si les chômeurs sont plus sévèrement contrôlés, à ceux qui travaillent, il glisse l'idée que les chômeurs sont des profiteurs et, vis-à-vis de ces derniers, justifie ses mesures par le vieillissement de la population ! « Travailleurs de tous les pays, unissez-vous », l'unité du monde du travail est la condition de ses victoires. Non, le droit au chômage ne peut être sacrifié pour financer les pensions et les soins de santé. Prêter l'oreille à ceux qui prêchent sa division, comme le fait F. Vandembroucke, c'est préparer la régression sociale pour tous.

(8) Pour plus de précisions, voir la note sur le site : [www.vandembroucke.com](http://www.vandembroucke.com)

(9) Luc Vansteenkiste, Knack, 15.10.03.



(10) J.-Cl. Van Cauwenberghe, réponse courrier du 3 novembre 2003.

## Les sans emploi en marche

Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-président de la Région wallonne, nous écrivait récemment, en réponse à notre interpellation : « *Je partage totalement vos regrets et vos appréhensions face au risque de voir les forces de droite du Gouvernement chercher à orienter la nécessaire politique de l'emploi vers une politique de cadeaux fiscaux inconditionnels et de stigmatisation des chômeurs. En toute honnêteté, nous devons avouer que cette 'menace' n'est pas une surprise et que seul un juste rapport de forces entre la droite et la gauche peut nous prémunir contre une telle dérive. Nous le savions d'emblée, cette coalition, voulue par l'électeur, imposera une vigilance constante. En réclamant la nomination d'un informateur socialiste, nous avons tenu à peser pleinement sur l'accord de gouvernement afin d'en assurer l'équilibre. Il nous appartient maintenant de veiller au respect de sa lettre et de son esprit dans les années à venir. Pour cela, il importe que les forces de progrès fassent sentir leur présence et leur mobilisation* »<sup>10</sup>. Ce « juste rapport de forces », favorable à la gauche, n'existe manifestement pas encore, et reste donc à créer...

A cet égard, la balle est aujourd'hui en partie dans le camp des organisations syndicales, qui pourraient décider de mobiliser chômeurs et

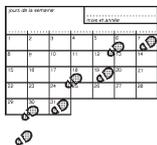
travailleurs pour la défense de leurs droits, et le retrait de ce projet.

Mais c'est aussi l'affaire de chacun, les élections régionales et européennes du 13 juin 2004 sont une opportunité pour obtenir ce retrait du projet. N'est-ce pas le vrai sujet de la campagne : comment pourrions-nous convaincre un ex-chômeur exclu de résister à la démagogie infecte du Vlaams Blok et des partis politiques qui lui proposeront le racisme comme exutoire à son sentiment d'abandon ? Construirons-nous une Europe sociale ou accepterons-nous que nos acquis sociaux soient détruits les uns après les autres ? Le chemin d'une « autre mondialisation » ne passe-t-il pas d'abord par la défense des acquis ?

Et si les 600.000 chômeurs (ou les 4.200.000 travailleurs occupés, qui pourraient être demain au chômage) interpellaient leur organisation syndicale ou leur député(e) préférée sur ce sujet, par exemple en leur adressant un e-mail (voir ci-dessous) ?

Et si... Qui pourrait croire que le Gouvernement oserait maintenir son projet si citoyens et organisations syndicales se mobilisent, ensemble, pour la défense de leurs droits ?

- **Interpellez « votre » Député(e) préféré(e)** la Chambre (liste d'adresses et e-mails) :  
<http://www1.dekamer.be/wwwcfm/deputes/cfm/cvlist.cfm?lang=F>  
<http://www1.dekamer.be/FLWB/pdf/51/0004/51K0004006.pdf>
- **Interpellez « votre » Sénateur/Sénatrice préféré(e)** (liste d'adresses et e-mails) :  
<http://www.senate.be/www/?Mlval=/WielsWie/LijstDerSenatoren&M=1&LANG=fr>
- **Interpellez André Mordant**, Secrétaire général de la FGTB: [iw@fgtb-wallonne.be](mailto:iw@fgtb-wallonne.be)
- **Interpellez Philippe Van Muylder**, Secrétaire général de la FGTB-Bxl: [irb@interbru.org](mailto:irb@interbru.org)
- **Interpellez Josly Piette**, Secrétaire général de la CSC: [csc@acv-csc.be](mailto:csc@acv-csc.be)



# Les pauses-café de la CSC de Bruxelles

Fin du mois, ramassage des cartes. En quelques heures, plusieurs centaines de sans-emploi passent dans le centre de service et y font la file, patiemment. Et si on utilisait ce temps pour informer, échanger autour d'un café ou d'un thé ? C'est ainsi que sont nées les pauses-café que la CSC organise dans plusieurs centres de service de la CSC de Bruxelles, en coopération avec les organisations du MOC.

Tout démarre à Ixelles, il y a quelques années<sup>1</sup>, dans le quartier Malibran, où le MOC est bien implanté. La CSC, Vie féminine, les Equipes Populaires, mais aussi plusieurs ASBL proches du mouvement, réfléchissent à saisir l'occasion du ramassage des cartes de pointage pour faire « autre chose »... Pour transformer ce moment purement administratif, ce temps d'attente dans la file en quelque chose de plus convivial. Quelque chose qui donnerait une autre image du syndicat, qui ferait connaître les actions de la CSC et celles menées par les autres organisations du MOC.

## 1. De la convivialité à la réflexion

Sur l'espace d'une matinée, ce sont environ 800 personnes qui passent chaque mois dans leur centre de services CSC, pour déposer leur carte de pointage. C'est incontestablement une opportunité pour nous d'entrer en contact avec une bonne partie de nos affiliés sans emploi. Il n'y avait qu'un pas à faire... L'expérience menée à Ixelles a bien vite suscité l'intérêt des autres secteurs. Des pauses-café ont vu le jour à Laeken, Anderlecht, Molenbeek et Schaerbeek.

Le principe de la pause-café, c'est d'inviter les demandeurs d'emploi à s'installer autour d'une table devant un café ou un thé à la menthe, mais on ne s'arrête pas là. Ce nouveau concept consiste à accueillir les affiliés, dans un endroit rendu agréable par une approche chaleureuse.

Pour Mohamed, un affilié rencontré au centre de service de Laeken, la pause-café c'est vraiment important. « On a l'occasion de se rencontrer et de discuter, ce qu'on ne fait pas quand on est dans la file. On est écouté et en plus, on peut recevoir des informations sur des tas de choses ! Avant on quittait les lieux au plus vite. »

## 2. Porte ouverte sur l'action collective

Les partenaires du projet suscitent la discussion et l'échange de points de vue sur des questions sociales et syndicales. Ils écoutent, ils font le lien avec l'action syndicale et l'action du mouvement. Ils informent sur la possibilité de s'investir et d'organiser des débats sans faire de recrutement forcé. Au travers de ces différents contacts, il appartient aux partenaires de montrer que les problèmes collectifs, qui nécessitent une action collective.

Les pauses-café sont aussi un moyen de tisser le lien social dans les quartiers où les nationalités se croisent beaucoup et se rencontrent peu. C'est la possibilité pour des Belges d'être assis à la même table que des citoyens d'origine étrangère. C'est une manière de lutter contre l'extrême droite, beaucoup plus efficace que les longs discours.

## 3. Un projet en construction

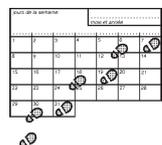
S'il est clair que chaque pause-café a ses particularités, ses projets propres, son public bien spécifique, la volonté des partenaires est de mener un travail coordonné, de partager et de confronter les expériences. Des réunions de coordination se tiennent régulièrement tant au niveau local, qu'au niveau fédéral.

Les pauses-café, c'est un projet en plein développement, nous devons continuer de le construire, c'est pourquoi vos remarques et suggestions nous intéressent, n'hésitez pas à nous les faire parvenir...

Patricia Biard,  
permanente  
TSE  
(Travailleurs  
Sans Emploi)  
02-508.88.38 ;  
<pbiard@acv-  
csc.be>

(1) Les pauses  
café ont été  
initiées par  
Benjamin  
Lalieu  
(Equipes  
Populaires), à  
Ixelles, en  
1999.

*Les sans emploi en marche*



# La pause-café

**D.D. Zintégré ;**  
tél. 0486-  
30.00.73

Je suis militant au comité de citoyens sans-emploi à Ixelles depuis avril 1999, nous avons collaboré avec les Equipes Populaires d'Ixelles pour différentes activités, notamment le premier forum de la participation citoyenne en 2001.

L'EP m'a invité à participer aux pauses-café, je trouvais important de créer des liens de solidarité entre les RISES : allocataires du revenu d'intégration sociale, depuis la réforme de la loi sur le minimex, les chômeurs, les travailleurs précaires, les petits pensionnés, toutes les personnes ayant un revenu inférieur au quota inaccessibles (+/- 860 euros) : c'est la part du salaire qui est insaisissable en cas de dette, sauf pour les pensions alimentaires.

En effet quel que soit leur statut administratif, toutes ces personnes ont chaque mois des difficultés à joindre les 2 bouts.

Quelle famille ne connaît pas la veste d'hiver ou les bottines qu'on se promet chaque année, et dont on remet l'achat d'année en année à l'hiver suivant afin de payer son loyer, le gaz, l'électricité, la nourriture, la rentrée des classes des enfants, des soins de santé, etc...

La pause-café est un lieu convivial où l'on peut échanger et partager les expériences de chacun, où on peut faire passer des informations sur ce qui se fait à Ixelles pour les défavorisés.

Par exemple lors des pauses-café de novembre et décembre nous avons exposé les photos faites par les habitants et à la pause-café dans le cadre du projet « *Mon quartier en noir et blanc* »<sup>(1)</sup>, en invitant les personnes présentes à participer à la suite du projet.

A la pause-café de décembre, chaque année les participants sont invités à partager les cognous de Noël. D'autres projets conviviaux et culturels sont à l'étude.

Le comité de citoyens sans-emploi ayant surtout un public d'utilisateur du CPAS, les chômeurs étant souvent syndiqués, il était important pour moi de créer la solidarité entre les chômeurs et les usagers du CPAS.

Rappelons aux élus et aux candidats aux élections que les défavorisés ne doivent pas être la risée mais bien la priorité des responsables politiques.

(1) ce projet fera l'objet d'un article dans le prochain numéro.



## Le Comité de Citoyens Sans-Emploi asbl

organise pour les travailleurs sans emploi et les travailleurs précaires

**PERMANENCES**  
**le JEUDI**  
**de 15h30 à 17h30**  
**rue Malibran 47**  
**1050 Bruxelles**

Conseils et informations juridiques  
(CPAS, ORBEM, ONEM, logement...)

au Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC d'Ixelles

**renseignements :**  
**tél. 0486-30.00.73**

# À quand l'Europe sociale ?

Ce livre est le témoignage d'un militant et responsable syndicaliste qui a consacré soixante années de sa vie à l'organisation d'un contre-pouvoir syndical européen. Chacune et chacun y trouvera probablement un éclairage à ses propres interrogations sur la construction européenne, ses réussites et ses aberrations.

Personnellement, voici les deux points qui m'ont particulièrement inspirée :

## 1. L'échec des défenseurs d'une Europe sociale

Dès 1951, à l'époque où se préparait le Traité de Rome, des syndicalistes des six pays fondateurs (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Italie, Allemagne) ont jugé nécessaire de s'organiser en contre-pouvoir face aux orientations libérales qui étaient données à ce texte constitutionnel. Le Traité de Rome prévoyait la production de lois européennes supérieures aux lois nationales afin de faire fonctionner un marché unique. Ces syndicalistes, européens convaincus, voulaient qu'y soient inscrites les conditions de l'Europe sociale.

Pour Georges Debunne, le but n'est pas atteint. Il en analyse les raisons, sans complaisance, ni pour les technocrates européens, ni pour les membres de l'organisation syndicale, ni pour les gouvernements socio-démocrates. L'Union européenne s'est élargie. Ses compétences ont été amplifiées. Le Traité de Rome a été révisé plusieurs fois (Maastricht, Amsterdam, Nice) ; mais en gardant le principe de base des premières fondations bancales qui considéraient que seule la course à la compétitivité engendrerait le progrès social.

Cet argument fut sans cesse utilisé pour toujours retarder la promesse de « l'égalisation, dans le progrès, des conditions de vie et de travail ». Dès lors, les lois européennes issues du Traité ont permis le détricotage des systèmes nationaux de protection sociale... jusqu'à l'aberration de la non garantie au niveau européen des revenus de remplacement. Et ce, au moment où il a été décidé que huit Etats de l'Europe de l'Est deviendront en mai 2004, membres à part entière d'une Union Européenne à caractère fédéral. Les droits dits à prestation (droit aux allocations de chômage,

à la pension de retraite, aux revenus minimum) n'ont pas été repris dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, elle-même intégrée dans le projet de Constitution européenne. Celui-ci n'est en vérité que la reprise des articles du Traité de Rome auxquels ont été ajoutés de nombreux tours de vis supplémentaires, pour ce qui concerne le fonctionnement du marché, la fiscalité et la libéralisation des services publics. C'est cette logique qu'il faut refuser, cette course vers l'abîme, selon Georges Debunne.

## 2. La nécessité de préciser les objectifs du mouvement social européen

Le deuxième point que je retiens de ce témoignage, c'est que le mouvement de résistance n'est pas une fin en soi. Georges Debunne a présidé en 1973 l'assemblée constitutive de la Confédération Européenne des Syndicats qui représente aujourd'hui plus de 60 millions de travailleurs européens. Il pourrait s'en réjouir, mais il considère que trop de temps a été perdu à se mettre d'accord sur

Auteur :  
**Georges Debunne** ;  
Présentation  
par Marie-  
Paule Connan,  
Marches  
européennes  
contre le  
chômage, la  
précarité et les  
exclusions ;  
<connan.  
mariepaul@  
chello.be>

Publié aux éditions « Syllepse », décembre 2003.  
172 pages. 12 euros.  
En vente en librairie.

Table des matières

### **Première partie : Mon combat de syndicaliste pour une autre Europe**

Chapitre 1 : *J'ai eu mon mot à dire en Belgique*

Chapitre 2 : *Nous avons bâti un contre-pouvoir syndical européen*

Chapitre 3 : *Mon parcours du combattant pour obtenir des conventions collectives européennes*

Chapitre 4 : *La Confédération Européenne des Syndicats ne peut accepter d'être la courroie de transmission des intérêts capitalistes*

Chapitre 5 : *" Tous ensemble "*

### **Deuxième partie : Le déficit démocratique et social doit être comblé avant l'élargissement de l'Union européenne**

Chapitre 6 : *Il faut stopper cette course vers l'abîme*

Chapitre 7 : *Le modèle social des Etats européens en péril*

Chapitre 8 : *Six exigences pour sauvegarder les acquis sociaux*

des revendications. Parmi les dirigeant(e)s syndicalistes, certain(e)s refusaient de reconnaître la réalité de la supranationalité du système européen, d'autres ne voulaient pas admettre que le vote à l'unanimité était antidémocratique, d'autres encore niaient le conflit d'intérêt et s'adonnaient au culte du compromis. Ce sont là des sujets de débats que l'on trouve aussi et encore au sein du mouvement social d'aujourd'hui... Et pendant ce temps-là, la Machine infernale ne cesse de fonctionner et de produire des lois de régression sociale.

Le mouvement de résistance ne gagnera que s'il arrive à définir la logique de « *l'Europe que nous voulons* ».

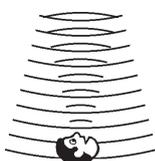
Georges Debunne pose six exigences :

- préserver les valeurs constitutives de l'Humanisme ;
- garantir la démocratie politique ;
- en finir avec la suprématie de l'économie sur le social ;
- organiser la convergence dans le progrès de la protection sociale ;
- éradiquer la pauvreté et l'exclusion ;
- garantir les libertés et les droits sociaux et syndicaux au niveau européen.

Il a conçu une méthode de solidarité collective européenne pour contrer le dumping social qu'on veut nous imposer et pour éradiquer la pauvreté dans les vingt cinq Etats qui constitueront l'Union européenne à partir de mai 2004. Cette méthode fait son chemin dans les débats et dans les esprits. Elle a été travaillée et adoptée par la Fédération européenne des retraité(e)s et des personnes âgées, par les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, par la Fondation Copernic. Des universitaires, comme Corinne Gobin, qui a préfacé le livre, ne cessent de la diffuser dans les milieux universitaires européens.

Le fiasco du Sommet européen de décembre 2003 nous laisse une marge de manœuvre. C'est une chance qu'il faut saisir pour revendiquer et obtenir cette logique d'Europe sociale dans la Constitution européenne. La lutte continue.

Echos...



# Lettre à Monsieur Michel Daerden

## Ministre du Budget de la Région Wallonne



Mons, le 9 décembre 2003

Monsieur le Ministre,

Nous sommes scandalisés !

Nous venons de découvrir dans le journal de ce lundi 8 décembre 2003 une pleine page publicitaire de votre ministère se vantant d'avoir encore réduit les impôts des Wallons. Et cela, dans un décor de fête : boule de Noël, houx et cerise bien rouge ! Sachez que pour nous, ce n'est pas une bonne nouvelle et cela ne nous donne nullement envie de faire la fête !

D'abord, il y a une série de mesures qui ne concerne pas la plupart d'entre nous. La plupart d'entre nous ne gagnent en effet pas assez d'argent pour avoir un patrimoine à transmettre à leur enfants !

Ensuite, nous savons que, moins il y a d'impôts, moins l'Etat pourra répondre à ses obligations au service des citoyens. Nous travaillons pour le moment la question des services publics, « patrimoine social de l'humanité » comme dit le slogan de notre mouvement. Nous savons que, sans rentrée, l'Etat ne pourra promouvoir des services publics performants.

Qu'un ministre libéral se vante de faire baisser les impôts, c'est logique : les baisses d'impôts profitent bien entendu surtout aux plus riches et les libéraux ont tout intérêt à affaiblir l'Etat. Mais qu'un ministre socialiste se situe sur le même registre, c'est un comble ! D'autant que vous êtes récidiviste. Nous n'avons vraiment pas apprécié votre publicité à la veille des élections législatives : vous avez inondé tous les foyers wallons d'une lettre vous vantant du même méfait.

De plus, cette publicité, vous ne la payez pas avec votre cassette personnelle, mais avec l'argent des citoyens, donc le nôtre.

Albert Jacquard dans son livre *Lettre à mon arrière petit fils* qui n'est pas encore né écrit : « Si un politicien te dit qu'il va lever plus d'impôt, vote pour lui ». Il est clair en tous cas, Monsieur le Ministre, que nous ne voterons jamais pour vous.

Il est grand temps de revaloriser l'impôt et par la même occasion, l'Etat. Il est grand temps de redire que l'impôt est une forme de socialisation des revenus. Il est grand temps, plutôt que détruire ce qui permet à un Etat d'être vraiment au service des citoyens, d'avoir un impôt plus juste, qui taxe plus justement les grosses fortunes et les plus values.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que dans notre colère et notre amertume, nous avons à vous dire.

*Le comité fédéral des Equipes Populaires de Mons-Borinage*  
14, rue Claude de Bettignies - 7000 Mons ; tél/fax : 065-35.48.49  
courriel : <alwy728@tiscali.be>



# Dossier logement

## A Bruxelles, le problème est crucial !

### en bref

La vétusté des logements sociaux et leur manque criant sont des problèmes récurrents à Bruxelles. Devant l'inaction des pouvoirs politiques, les efforts des associations pour dénoncer cette situation et faire respecter le droit au logement se multiplient. Voici un bref compte-rendu des propositions issues de la journée d'étude du RBDH de septembre 2003.

- Que plus de 200.000 ménages (plus de la moitié de la population) sont aujourd'hui dans les conditions d'accès au logement social.
- Qu'actuellement plus de 22.000 familles sont inscrites sur les listes d'attente.
- Que le parc de logements sociaux ne compte que 38.000 unités et que le taux de rotation annuel n'est que de 5 %.
- Que les besoins de rénovation totale du parc social nécessitent des moyens de l'ordre de 450 millions d'Euros.
- Que l'état du parc locatif privé n'est pas dans un état moins critique : 19 % des logements bruxellois ne disposent pas d'une salle de bain et d'un WC intérieur, 38 % des logements ne disposent pas du chauffage central, et moins de la moitié sont pourvus à la fois d'une salle de bain, d'un WC intérieur, d'une cuisine de 4 m<sup>2</sup>, espace de séjour, etc.
- Que nous sommes face à une augmentation dramatique des prix à la fois des logements mis en vente mais également des logements mis en location et ce sans plus aucune corrélation avec l'état du bien.

**Claude Adriaenssens** ;  
<Claude.Adriaenssens@brucity.be>

(1)  
Rassemblement  
Bruxellois pour  
le Droit à  
l'Habitat ; rue  
du Grand  
Serment, 2/1,  
1000  
Bruxelles ; 02-  
502.84.63 ;  
<rbdh@skynet.be>;  
site :  
<www.rbdh-  
bbrow.be>.

Le logement fait la une de l'actualité : action bidonville organisée par le RBDH<sup>1</sup> à Bruxelles les 16, 17 et 18 novembre, un budget bruxellois 2004 centré sur le logement social, un colloque sur les logements insalubres organisé par le RBDH le 29 septembre, l'installation de conseils consultatifs des locataires dans les logements sociaux et l'élection des premiers délégués en janvier 2004, la sortie du code du logement en Région bruxelloise...

Aurait-on trouvé la solution miracle pour que tous aient un toit en Région bruxelloise ? L'article 23 de la Constitution deviendrait-il enfin une réalité pour chacun ? Ou bien cela serait-il plutôt le signe que la situation s'aggrave et qu'il s'agit d'un enjeu incontournable des élections régionales suscitant l'activité tant des responsables politiques que des associations ?

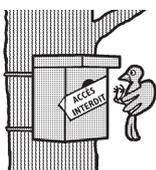
### 1. Les constats

Tout le monde sera d'accord pour constater comme le Secrétaire d'Etat au Logement de la Région de Bruxelles-Capitale lors du colloque du RBDH du 29 septembre :

### 2. Des solutions ?

Le Code Bruxellois du Logement issu de 4 années de réflexion et de travail est pour le Secrétaire d'Etat une réponse législative efficace à 2 défis majeurs : la location de logements insalubres et dangereux et le fléau des « marchands de sommeil » d'une part ainsi que l'abandon d'immeubles de logement d'autre part.

A partir du 1er juillet 2004 tous les immeubles mis en location devront répondre à des normes minimales et le contrôle sera fait par eux, par un expert ou le service d'inspection régionale.



Les locataires mais aussi une série d'acteurs publics et privés pourront porter plainte contre les propriétaires défaillants et ceux-ci en cas d'infraction seront frappés d'amendes très lourdes qui alimenteront un fonds destiné à reloger les locataires qui devront quitter leur logement déclaré insalubre.

La gestion publique de biens inoccupés et la remise en état de biens en mauvais état devrait permettre d'accroître l'offre de logements en meilleur état (par la substitution des propriétaires défaillants).

Le colloque du 29 septembre a bien montré les difficultés que rencontrent ces solutions, ainsi que les difficultés d'application des règlements communaux en matière d'insalubrité. Les interventions des juges de paix ou des services communaux (et des associations qui collaborent avec eux) sont compliquées par le manque de logements correspondant aux besoins des familles et à leurs revenus.

### 3. Les priorités du RBDH

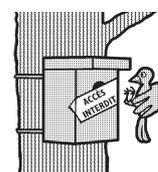
Comme le RBDH nous pensons qu'il faut prendre des mesures radicales pour réaliser effectivement le droit au logement pour tous et nous fixons comme priorités au futur gouvernement bruxellois :

- D'appliquer dans les faits le code du logement bruxellois dans la lutte contre les logements insalubres (malgré ses imperfections) et de l'améliorer si l'expérience en démontre la nécessité.
- De réaliser le plan logement du Secrétaire d'Etat au Logement : 6000 logements publics dans les 5 ans.

- D'obtenir du gouvernement fédéral le contrôle des loyers sur le logement privé.
- De mettre en place une allocation de loyer généralisée couplée à la qualité du logement.
- D'instaurer une assurance gratuite contre la perte de revenus en cas de prêt hypothécaire pour l'achat ou la rénovation d'un logement.
- D'oublier le mythe de la mixité sociale quand elle sert à empêcher l'accès à un logement social de personnes défavorisées ou d'origine étrangère.
- D'évaluer l'efficacité des contrats de quartier sur le plan du logement et les effets qui s'en suivent pour les locataires.
- De mettre en place l'observatoire de l'Habitat pour que chacun parle en connaissance de cause.

Le colloque a permis de montrer l'importance pour les acteurs publics et privés ainsi que les nombreuses associations d'agir de concert pour que chacun à sa place et avec les responsabilités qui sont les siennes collabore à la solution d'un problème complexe pour lequel il n'y a pas de solution simple et indiscutable.

C'est pourquoi le RBDH organisera en collaboration avec les Facultés Saint Louis un colloque dans le courant du mois d'avril 2004 destiné à étudier la pertinence économique et sociale des solutions préconisées par le RBDH et d'autres comme l'allocation de loyers couplée ou non à la qualité du logement. On vous en informera en temps utile.



# Propositions et revendications du Syndicat des Locataires

José Garcia,  
Secrétaire  
général du  
Syndicat des  
Locataires ;  
tél./fax 02-  
524.18.16 ;  
courriel :  
<syndicatdes  
locataires  
@swing.be>

## 1. Pas d'expulsion sans relogement

Que ce soit au niveau international, ou européen, toute une série de textes s'accordent pour demander qu'une telle disposition fasse partie intégrante des chartes et législations de tous les pays, ayant souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Au niveau belge, la Constitution (article 23) contient une disposition relative au Droit au Logement.

Si, dès lors, nous voulons que demain ce texte ne soit pas de pure forme, nous devons le compléter par des mesures législatives visant à concrétiser le prescrit constitutionnel.

En tout état de cause, la réforme législative devrait fondamentalement comporter la notion suivante : « *Pas d'expulsion sans relogement* ».

Cette proposition serait l'idéal à atteindre et le pendant socialement indispensable de celle relative au Droit de Propriété, actuellement inscrite dans la constitution, et libellée comme suit : « *Nul ne peut être privé de sa propriété sans une juste et préalable indemnisation* ».

Il va de soi qu'une telle disposition ne peut s'appliquer que si les pouvoirs publics prennent en charge tout ou partie des loyers impayés par les locataires défaillants.

## 2. Réforme de la fiscalité immobilière

Il est aberrant, dans un pays où les revenus du travail sont taxés sur base des rentrées réelles des travailleurs, que les revenus produits par la location de logements ne le soient pas !

En effet, le Précompte Immobilier est calculé sur base d'un Revenu Cadastral (R.C.) fixé dans les années 1975, soit de 2 à 3 fois moins élevé que les loyers réellement perçus aujourd'hui par les bailleurs et ce malgré l'indexation dudit R.C. appliquée il y a quelques années. Qui plus est, l'administration cadastrale déduit automatiquement du revenu cadastral un pourcentage forfaitaire correspondant à des

travaux d'entretien - ou de rénovation - et ce, même si lesdits travaux n'ont pas été réalisés !

Il nous semble équitable qu'un tel système soit modifié dans son ensemble.

Une première mesure consisterait à stipuler que les propriétaires ne peuvent déduire des frais d'entretien que sur présentation de justificatifs prouvant que les travaux ont bien été exécutés. Par ce biais, la majorité du travail au noir sera éradiquée avec tout ce que cela peut entraîner comme répercussions positives pour l'emploi...

Mais, plus important, la base de la taxation devrait se faire - à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les baux commerciaux - sur base des revenus locatifs réellement perçus - et non pas sur base d'un revenu cadastral théorique et obsolète.

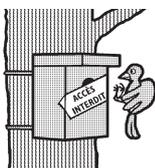
## 3. Accès à la propriété

La politique du logement social n'a pas abouti - pour toute une série de raisons que nous ne développerons pas ici - à procurer un logement aux classes sociales les plus faibles.

Par conséquent, nous pensons que l'instauration d'une politique d'aide massive à l'acquisition d'un logement pour ces catégories de personnes est probablement la solution la plus radicale pour leur garantir un véritable droit au logement. Cela peut se faire essentiellement **via le Fonds du Logement**.

limiter la politique sociale du logement aux seules catégories des revenus moyens ou supérieurs nous semble une injustice d'autant plus grande qu'en moyenne l'aide fiscale liée à l'acquisition d'un bien représente, en Belgique, 40 à 80 milliards de moins-value fiscale par an pour l'Etat !

Dès lors, créer un pouvoir d'acquisition via des prêts sociaux à un taux d'intérêt de 0 % pour les catégories de revenus les plus bas, est sans conteste une politique sociale du logement progressiste qui dépasse, et de loin, le cadre restreint du logement social.



## **4. Politique en matière de logement social**

- a) Rénover, rénover... et encore rénover... devrait être le maître mot et l'axe fondamental de la politique en matière de logement social.
- b) Promouvoir de façon beaucoup plus importante la possibilité, pour les S.I.S.P (Sociétés Immobilières de Service Public) - ou toutes autres formes d'organismes immobiliers (Régies foncières, C.P.A.S., Propriétés communales, etc...) d'acheter des biens inoccupés du secteur privé en vue de les rénover et de les réinjecter dans le secteur locatif social.

Cette politique a l'avantage de faire éclater le phénomène d'hyperconcentration de la pauvreté dans les zones urbaines à forte densité de logements sociaux et de poser, ainsi, des actes réellement préventifs des problèmes sociaux et sécuritaires qui découlent de cette concentration !

Cette rénovation « douce » permet également aux P.M.E. des métiers de la construction de trouver un marché qui leur est plus spécifique qu'aux grosses entreprises du même secteur, ce qui, à notre avis, peut favoriser l'introduction de clauses sociales dans ce type de marché.

## **5. La loi sur « l'humanisation » des expulsions est à améliorer**

La possibilité est offerte aux Juges de Paix d'octroyer un mois de délai au locataire pour lequel une mesure d'expulsion a été prononcée en avertissant les C.P.A.S. afin qu'ils trouvent une solution de relogement, temporaire ou définitive.

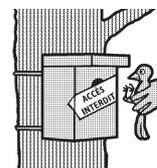
Il est primordial que cette faculté devienne une obligation car nous observons que les Juges de Paix n'utilisent que trop rarement cette possibilité, ou n'accordent qu'un délai plus court.

On sait, d'autre part, que les C.P.A.S. sont débordés et qu'ils n'arrivent pas, dans bien des cas, à reloger les personnes expulsées. Dès lors, nous demandons que d'autres associations telles que le Syndicat des Locataires, soient prévenues systématiquement par les huissiers des jugements d'expulsion. Ce qui permettra à ces organisations de réagir rapidement tant au niveau des pouvoirs publics que des sociétés de logements sociaux ou de tout autre organisme s'occupant du logement.

## **6. Création d'un « Permis locatif »**

Tout le monde connaît le « contrôle technique » appliqué à l'automobile en Belgique. Or, en matière de logement, aucune disposition pratique n'est a priori imposée au bailleur pour mettre un bien en location. On voit ainsi des personnes qui logent dans des caves humides, des pièces insalubres, avec des systèmes électriques totalement déficients, des chauffe-eau non conformes, etc....

Nous pensons que les services d'hygiène communaux sont parfaitement à même de juger de l'habitabilité des lieux en vue de la délivrance d'un permis locatif, et ce avant la mise en location de tout bien immobilier dans leur commune. A titre transitoire, ledit permis serait exigible pour les nouvelles locations et dans les 12 mois de la publication de la loi obligatoire pour toutes les autres.



# Le MOC lance une campagne sur le logement

*Myriam  
Djegham ;  
CIEP-MOC  
Bruxelles ; Tél :  
02-508.89.61 ;  
<myriam.  
djegham@  
mocbxl.be>*

## 1. Appels au secours pour se loger

Nadine est sans emploi. A la fin du bail, son propriétaire décide d'augmenter significativement le loyer. Elle se retrouve à la rue avec ses trois enfants. Plus aucun loyer accessible pour un logement deux chambres. Elle ne regarde même pas pour un « trois chambres ». Elle s'adresse alors aux sociétés de logements sociaux qui l'inscrivent sur la liste d'attente... à la 24.501<sup>ème</sup> position !

A Bruxelles, aujourd'hui, quand on écoute les gens, on se rend compte de l'ampleur de la difficulté d'accéder à un logement décent. Cette réalité concerne particulièrement les personnes ayant des revenus modestes mais également, de plus en plus, les détenteurs de revenus moyens. Les familles sont particulièrement touchées. Parallèlement, les réponses fournies par les pouvoirs publics ne résolvent que très marginalement les problèmes causés par l'explosion du prix des loyers. Les déductions fiscales pour soutenir dans leurs frais de logement des personnes ayant des revenus moyens et élevés sont 4 fois plus importantes que les montants régionaux consacrés aux politiques sociales du logement.

Nous avons essayé et parfois réussi à trouver un logement pour l'une ou l'autre famille. Mais la solution a peut-être été trouvée au détriment d'une autre famille. En effet, il y a trop peu de logements sociaux (8% du parc immobilier) ou plutôt, les revenus sont trop bas puisque 50% des Bruxellois rentrent dans les critères du logement social.

## 2. De l'individuel au politique

Bientôt ce sont les élections régionales. Le MOC de Bruxelles a donc décidé de répercuter cette réalité au niveau politique et de construire avec les personnes concernées des pistes de solution. Nous souhaitons développer notre travail d'éducation permanente par le passage d'une préoccupation individuelle à une lecture politique et collective.

Par le biais d'une enquête, de récits de vie, d'animations dans des groupes nous voulons :

- qu'ils se réapproprient leurs situations et leurs solutions ;
- mieux connaître les réalités vécues par nos publics ;
- sensibiliser le grand public pour stimuler la solidarité et des recherches communes de réponses adaptées ;
- enfin, nous allons tout faire pour influencer le programme de la coalition future vers plus d'égalité.

## 3. Une enquête pour visualiser et discuter

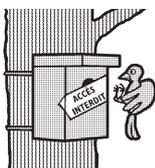
Concrètement, un questionnaire vient d'être diffusé. Nous n'avons pas l'ambition d'en ressortir des données scientifiques, mais de faire émerger les préoccupations des gens concernant leurs conditions de logement. Ce questionnaire devrait idéalement être rempli en groupe plutôt qu'individuellement : un des objectifs de cette initiative est, en effet, de favoriser les débats et les échanges de manière à aboutir à une vision collective d'un problème souvent vécu comme individuel.

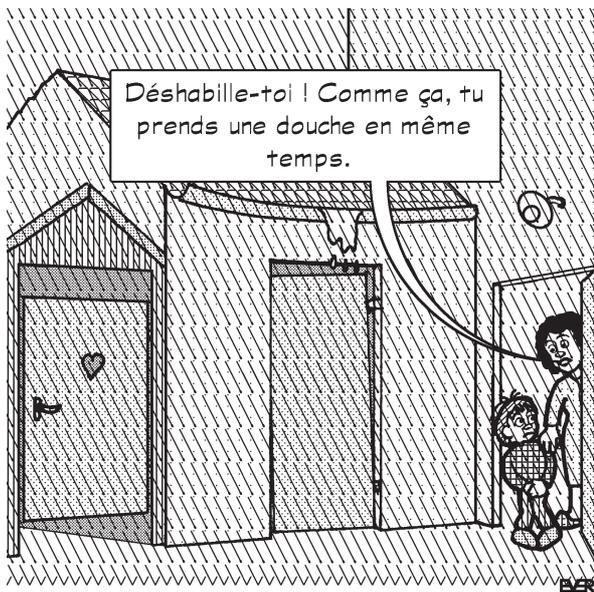
Parallèlement, nous collectons des récits pour faire apparaître l'impact des conditions de logement sur la vie des gens à travers diverses situations comme, par exemple une personne seule avec enfants, un clandestin, une personne âgée, un jeune sans emploi, une personne vivant dans un habitat groupé, etc.

## 4. Repêcher les bonnes idées d'ailleurs, jeter des ponts

Pour élargir le champ des propositions, nous recherchons des pistes alternatives déjà développées à Bruxelles et dans d'autres grandes villes. Nous analyserons leurs incidences pour voir si elles pourraient être utiles pour notre région.

Comme les problématiques de la vie sont imbriquées les unes dans les autres, nous





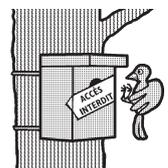
cherchons les liens pour en faire émerger une compréhension multi-faces et des idées nouvelles.

Quelques exemples :

- « Ceux qui construisent nos logements, où habitent-ils ? » Nous réfléchissons au lien entre l'accès au logement et l'emploi dans ce secteur.
- L'observatoire de la santé révèle que les personnes habitant dans les communes de la première couronne sont beaucoup plus atteintes par la tuberculose que les autres. Quelle est la nature des liens entre la santé, la précarité et les conditions de logement ?
- Les femmes rencontrent-elles des difficultés spécifiques dans l'accès au logement ?
- Propos d'un propriétaire de Watermael : « Effectivement les logements sont moins chers à St Gilles mais c'est parce qu'il y a des chameaux garés dans votre rue... ».
- Stratégie d'Hassan à la recherche d'un logement : « Je fais téléphoner un ami qui parle sans accent parce qu'à moi, on me répond toujours que c'est déjà pris ». Les personnes d'origine étrangère rencontrent des obstacles spécifiques face à l'accès au logement.

Et pour que tout ceci puisse déboucher sur des décisions politiques courageuses pour un meilleur accès de tous au logement, des rencontres avec les partis politiques sont prévues.

Intéressé(e) ? Contactez-moi.



# L'habitat permanent en camping : une autre façon de vivre

Marie-Claire  
Warnier, Parc  
Résidentiel du  
Lac de  
Bambois, 5640  
Mettet ;  
tél. 071-  
71.46.66

Le gouvernement wallon a préparé un plan concernant l'habitat permanent en camping ayant pour objectif de ne plus permettre d'habiter en zone résidentielle. Il estime que ce type d'habitat est insalubre et ne convient pas à pouvoir vivre dans de bonnes conditions. Cela s'applique pour les campings, parcs résidentiels et autres formes de lieux dits de vacances.

En Wallonie plus de dix mille personnes habitent dans ces zones, elles y ont trouvé un logement conforme à leurs possibilités financières, dont elles peuvent souvent devenir propriétaires et qu'elles peuvent améliorer petit à petit. Ceux qui en sont locataires y ont des loyers beaucoup plus adaptés à leurs finances et beaucoup moins chers que dans le secteur immobilier.

Ces habitats s'ils ne sont pas très grands, sont très coquets et forts conviviaux. Ils sont la plupart du temps bien plus agréables à vivre que les logements sociaux. En effet, chacun a sa parcelle où il peut aménager son coin de verdure comme bon lui semble. Au printemps, nous y voyons fleurir tous nos parterres de fleurs et dès que le soleil montre le bout de son nez, une bonne odeur de barbecue embaume l'air et nos bambins prennent possession des aires de jeux.

Notre solidarité est bien plus grande que dans les autres quartiers, et chez nous aider son voisin est chose courante.

Bien sûr notre vie a quelques désagréments, sinon ce serait un petit oasis parfait. Nos infrastructures étant privées, elles dépendent souvent d'un seul propriétaire, ou sont gérées par un comité de gestion. Ceux-ci sont souvent dépassés par les charges financières et les problèmes liés aux mauvaises gestions antérieures ou au non-paiement des factures par les utilisateurs. Par conséquent, la plupart de nos routes, tuyaux d'eau, égouttages, électricité sont souvent en mauvais état.

Bien évidemment ce sont les communes qui ont financièrement été les grandes gagnantes car elles ne sont pas intervenues dans les frais d'infrastructures de leurs habitants et n'ont pas dû mettre de logements sociaux à leurs disposition. Le nombre de logements ayant beaucoup augmenté dans ces zones, les interventions de l'Etat sont devenues vitales pour pouvoir continuer à vivre décemment.

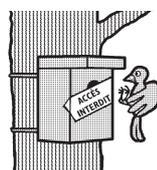
Notre droit au choix du logement est inscrit dans la Constitution belge et dans la Convention des droits de l'homme.

A ce jour le gouvernement wallon s'est engagé à ne pas mettre les gens hors de chez eux mais à limiter les inscriptions de domicile pour les nouvelles demandes. Ce plan prévoit des faibles indemnités financières pour ceux qui quitteraient les campings, mais aucune promesse de relogement ; il n'y a en effet plus de logement social disponible en région francophone (40.000 demandes sont déjà en attente) et les prix dans le privé sont trop chers.

Une importante mobilisation s'est mise en place afin de permettre à chacun de pouvoir garder son habitat.

A ce jour nous constatons une grave régression sociale puisque l'on ne respecte plus le droit au logement alors que la pauvreté s'accroît et que souvent les campings sont les derniers remparts avant la rue.

Dossier logement



# Le « TAGAWA » : une réflexion et une action sur l'accessibilité au logement

*en bref*

## 1. Une action en faveur du droit au logement

Depuis le 1er février 2003, l'hôtel Tagawa de l'avenue Louise, abandonné par ces propriétaires, est à nouveau un lieu de vie.

Regroupé sous la bannière de leur association « Fée coop » (Fédération d'Entraide Coopérative) les occupants sont actuellement au nombre de 43 ; ce sont des familles avec enfants, des étudiants, des chômeurs, des travailleurs. Radicalement opposés au concept de squat, les occupants de l'hôtel Tagawa mènent une action en faveur du droit au logement.

Si cette action passe par l'occupation de bâtiments (ou de quartiers), celle-ci n'est pas leur but principal. Ici, les portes ferment et chacun est chez soi, pas de va-et-vient sauvage. Les occupants entretiennent le bâtiment dans la mesure de leurs moyens et de leurs besoins et empêchent ainsi une dégradation à court terme. Ils essaient d'avoir un contact, le plus vite possible, tant avec les autorités qu'avec les propriétaires afin de mettre en place un accord légal pour les occupants.

Si cela ne s'est fait pas sans mal, ils sont arrivés à obtenir une domiciliation dans ces lieux jusqu'à ce qu'un projet sérieux concernant le site soit adopté. Ils ont pu obtenir également une ouverture de compteur d'énergie.

Le groupe veut devenir un partenaire privé des services publics et ne joue pas la carte de la « zone franche ». Par contre, il démontre au service public que des solutions sont possibles pour réduire le problème du logement. Leur action part d'un constat : la discrimination de fait des plus démunis face au logement.

## 2. Logement Bruxellois grand mangeur de revenu

Bruxelles ne veut plus de ses pauvres, elle veut attirer des riches dans ses communes. Des riches qui pourront payer un loyer dépassant

Intéressant cas de réoccupation d'un immeuble laissé à l'abandon, avec les implications légales qui en découlent.

de plus de la moitié le salaire moyen d'un travailleur. De plus en plus de personnes se retrouvent dans l'incapacité de payer le loyer moyen de Bruxelles.

La plupart des communes du « grand Bruxelles » abandonnent leurs bâtiments sociaux au privé. Cela dure depuis des années sous l'oeil indifférent des politiques. Pour rappel, il y a 30.000 logements vides dans Bruxelles ! Et une législation toujours très laxiste face aux propriétaires.

La logique dominante des trusts immobiliers est de laisser pourrir des quartiers entiers afin de reconstruire des super buildings majoritairement destinés à des populations argentées. Cette politique laisse sur le carreau les familles et les plus démunis.

## 3. Un groupe qui pose des actes depuis 20 ans

Une partie du groupe qui occupe le « Tagawa » est actif depuis une vingtaine d'années dans cette problématique. Le groupe n'en est pas à sa première occupation et, chaque fois, il a mis le doigt sur les pratiques sauvages des promoteurs.

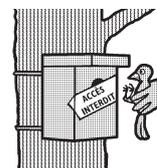
De la rue Stevin (quartier Européen) au Tagawa en passant par la rue des Drapiers (Porte de Namur), ces occupants ont peaufiné divers pôles stratégiques, afin d'être efficaces sur le terrain et pour aller plus loin que la logique d'occupation des lieux.

Le groupe fonde plusieurs associations :

- La Fédération d'Entraide Coopérative (« Fée Coop »), association de fait, s'occupe de l'action politique, de l'occupation.
- La « Société Coopérative Buls » à reponsa-

*Catherine  
Brescheau ;  
<hoffman.  
brescheau  
@skynet.be>*

*Dossier logement*



(1) Pour en savoir plus :  
 Thomas  
 Dawance Av.  
 Louise, 321 à  
 1050  
 Bruxelles ;  
 <thdawance@  
 hotmail.com> ;  
 site :  
 www.feecoop.be.

bilité limitée et finalité sociale, qui sert d'outil légal et d'intermédiaire entre le propriétaire et les occupants.

- L'A.S.B.L. « Le Coucou Puissant », qui organise les activités culturelles du groupe et joue le rôle d'interface avec le public.

Grâce à cette structuration qui révèle une grande conscience du problème et une réflexion responsable, les acteurs ont pu dialoguer tant avec les propriétaires qu'avec les pouvoirs publics.

#### 4. Une chambre « grand luxe » pour 67 euros par mois

Ce n'est pas cher, mais il y a des conditions. Elles ne sont pas financières, elles ne s'insinuent pas dans la vie privée des personnes demandresses, mais impliquent une motivation des candidats pour laquelle un temps d'observation est consacré.

Les habitants payent la modique somme de 67 euros par mois et doivent être capable de s'intégrer à un groupe :

- Donner son accord sur les principes de la constituante de la « Fée Coop ».
- Travailler une dizaine d'heures avant d'intégrer les locaux.
- Une fois sur place, s'engager à travailler une vingtaine d'heures par mois et à payer les 67 euros une fois dans les lieux.
- Participer à 4 réunions de la « Fée Coop » et avoir l'accord du groupe.

Ici, chacun a un rôle social à jouer à l'intérieur du groupe. L'un pour le contact public, l'autre pour les divers travaux d'entretien. Chacun apporte son expérience et la met pendant 20 heures par mois au service du groupe.

#### 5. Permettre un dialogue et agir légalement

Le contrat passé entre le propriétaire, les services publics et les occupants fait en sorte que chacun y trouve son intérêt.



Le propriétaire ne paye pas la taxe sur les immeubles abandonnés, les services publics ont 43 locataires logés et les habitants ne déboursent pas les trois-quarts de leur salaire, ou revenu, en location.

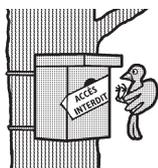
Bien que l'action d'occupation soit illégale, le groupe cherche toujours un dialogue avec les autorités et il parvient à le nouer. Ses membres ne veulent pas passer leur temps à lutter illégalement, ce n'est pas leur propos. Il cherchent un plus de justice sociale.

Par deux fois la commune d'Ixelles a essayé d'évacuer les occupants du Tagawa prétextant l'insalubrité des bâtiments. Par deux fois l'expert a notifié la salubrité des lieux et rejeté la demande de la commune. A suivre...

Tout nos remerciements à Mr **Thomas Dawance**<sup>1</sup> pour sa patience et ses précieuses informations.

A lire ou à relire sur le sujet : voir « Journal du Collectif » n° 27, 34, 35 ; articles disponibles sur notre site : [www.enter.org/solidarity](http://www.enter.org/solidarity) (rubrique : les facettes de l'exclusion, logement et exclusion)

- L'affaire « Héron City » (juillet 2001)
- Suggestions aux problèmes de logement à Bruxelles (septembre 2002)
- La situation du logement à Bruxelles est catastrophique (novembre 2002).



# Dossier agriculture

*Nous publions dans ce numéro la première partie d'un dossier consacré au thème de l'agriculture. Le sommet de Cancun nous l'a encore démontré, l'OMC menace les petits agriculteurs, et hypothèque même le droit qu'ont les populations de se nourrir elles-mêmes. Les petits et moyens agriculteurs du Sud et du Nord s'organisent depuis 1996 pour défendre le droit à la souveraineté alimentaire, et à l'accès à des productions de qualité. Nous sommes tous concernés.*

## Revenus et pauvreté dans l'agriculture wallonne

### 1. Introduction

La Fondation Roi Baudouin a commandité ce rapport dans le but de sensibiliser un large public aux difficultés de l'agriculture wallonne. En étudiant l'évolution de la situation entre 1987 et 1997, il met en évidence des revenus très bas chez un nombre non négligeable d'agriculteurs : environ 25% d'entre eux ont un revenu inférieur à 400.000 fb. Les causes les plus significatives de cette pauvreté sont résumées ici.

### 2. Dualité du secteur agricole

Les revenus des agriculteurs sont en général inférieurs au revenu moyen du pays. Le nombre d'exploitants à hauts revenus augmente, mais les exploitants qui gagnent peu sont aussi de plus en plus nombreux. Pour dire les choses autrement, la dualité des revenus dans l'agriculture ne cesse de se creuser. Les agriculteurs pensionnés ainsi que les agriculteurs isolés sans revenus complémentaires disposent des revenus les plus bas.

Le revenu d'un agriculteur dépend en effet de plusieurs facteurs : taille de l'exploitation, type de production, qualité de la gestion...

Voyons cela plus en détail :

#### ■ Superficie cultivée

Si les exploitations « moyennes » (20 à 50 hectares) sont encore aujourd'hui les plus nombreuses (46%), ce sont les exploitations de plus de 50 hectares qui augmentent le plus, passant de 12% à 22% de 1987 à 1997. Inversement les petites exploitations sont de moins en moins nombreuses : de 24% en 1987 il n'en reste plus que 19% en 1997.

Précisons que les agriculteurs à la tête de ces petites exploitations à faible revenu sont à 65% âgés de plus de 50 ans.

#### ■ Type de production

Les revenus que l'on peut tirer d'une exploitation agricole varient également fortement en fonction de ce que l'on y produit. L'élevage des porcs représente la production de loin la plus rentable, il rapporte quatre fois plus que l'élevage des bovins à viande ou à lait, production la moins rentable. Ces différences sont en partie dues au système complexe des aides et des compensations octroyées dans le cadre de la PAC – politique agricole commune<sup>1</sup>.

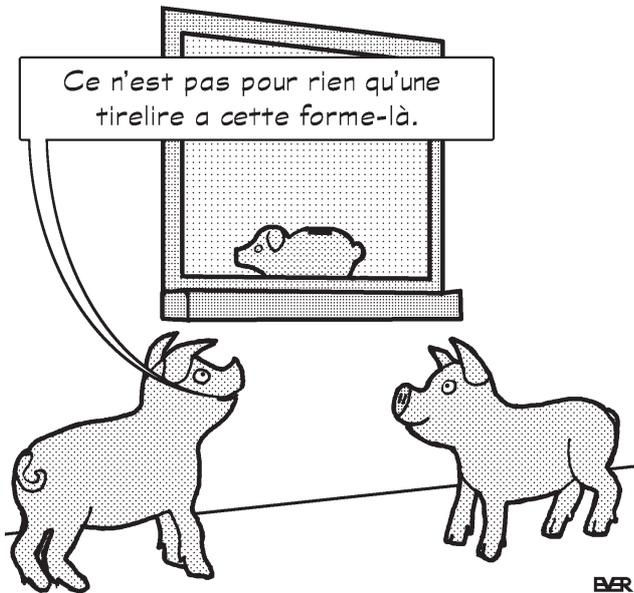
Or, l'élevage de bovins est largement majoritaire en Wallonie, 40% des exploitations le pratiquent exclusivement ou partiellement,

*Rapport rédigé par le Prof. Dr. Etienne Van Hecke pour la Fondation Roi Baudouin (2001) ; présentation par Gabrielle Vogt.*

*(1) Dans le prochain numéro, nous présenterons une publication de la Coordination Paysanne Européenne à ce sujet.*



contre 0,6 % pour le porc... Enfin, certains types de production varient plus ou moins fortement en fonction des fluctuations du marché, ce qui peut également avoir une influence non négligeable sur les revenus annuels.



#### ■ Qualité de la gestion

Indépendamment des éléments mentionnés ci-dessus, le revenu d'une exploitation dépend également de la qualité de sa gestion. Il peut être limité par le montant des investissements consentis et la nécessité de rembourser les crédits contractés. C'est particulièrement vrai pour les jeunes agriculteurs qui s'installent, même si cela favorise la rentabilité de l'exploitation à long terme. De mauvaises décisions peuvent avoir des conséquences catastrophiques, une exploitation rentable pouvant du jour au lendemain se retrouver en difficulté suite à des remboursements trop importants...

#### ■ Ressources complémentaires

Les bas revenus d'une exploitation agricole peuvent être compensés par des revenus complémentaires (pension, revenu du conjoint...) ou des activités complémentaires, (« tourisme vert », commercialisation directe des produits...)

### 3. L'avenir

Le secteur agricole wallon est aujourd'hui caractérisé par sa dualité : d'un côté des exploitations générant de hauts revenus, de l'autre des exploitations qui rapportent tout juste

de quoi survivre, et entre les deux peu de situations intermédiaires.

L'avenir ne devrait pas apporter de solution directe aux problèmes actuels. Si aucun changement d'orientation en matière de politique agricole n'est décidé par le gouvernement, le départ des agriculteurs à la tête d'exploitations non viables est une nécessité pour permettre à d'autres de mieux vivre des revenus de la terre, grâce à la concentration des terres. En effet, si la production reste insuffisante, les investissements réalisés risquent d'être peu rentables et d'obérer les revenus agricoles.

Le nombre total d'exploitations agricoles - et d'agriculteurs - devrait donc continuer à diminuer, sans doute de manière assez impressionnante, et la superficie moyenne des exploitations augmenter. Le fait que de nombreux agriculteurs âgés n'ont pas de successeurs devrait faciliter ces regroupements, mais à l'heure actuelle cet élargissement d'échelle ne semble pas encore assez rapide.

### 4. Conclusion

Les revenus dans l'agriculture sont et resteront en permanence plus bas que ceux des autres secteurs économiques.

Aujourd'hui, les 10% des revenus les plus bas concernent des agriculteurs âgés possédant une exploitation trop petite pour être rentable.

Demain, cette dualité des revenus va se poursuivre et s'étendre. Le nombre de petites et moyennes exploitations en difficulté augmentera, suite à une mauvaise gestion, de mauvaises récoltes ou à l'effondrement des prix. Le problème des faibles revenus dans l'agriculture persistera donc encore longtemps.



# La souveraineté alimentaire

## 1. Qu'est ce que la souveraineté alimentaire ?

La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers. La souveraineté alimentaire inclut :

- La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terre à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour le libre accès aux semences, et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.
- Le droit des paysan(e)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit.
- Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix, des prix agricoles liés aux coûts de production : c'est possible à condition que les Etats ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- La participation des populations aux choix de politique agricole.
- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

## 2. D'où vient le concept de souveraineté alimentaire ?

Le concept de souveraineté alimentaire a été développé par Via Campesina<sup>1</sup> et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996 ; il présente une alternative aux politiques néo-libérales. Depuis, ce concept est devenu un thème majeur du débat agricole international, y compris dans les instances des Nations Unies. Ce fut le thème conducteur du forum des ONG, parallèle au sommet mondial de l'alimentation de la FAO de juin 2002.

en bref

La production agricole est aujourd'hui dominée par les grands groupes agro-alimentaires. La défense des intérêts des petits et moyens agriculteurs est aussi celle d'une agriculture de qualité. Et donc celle de notre alimentation à tous.

## 3. Les politiques néo-libérales détruisent la souveraineté alimentaire

Les politiques néo-libérales donnent la priorité au commerce international et non à l'alimentation des populations. Elles n'ont en rien contribué à éradiquer la faim dans le monde. Au contraire, elles ont accru la dépendance des populations envers les importations agricoles. Et elles ont renforcé l'industrialisation de l'agriculture, en mettant en danger le patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète, ainsi que notre santé. Elles ont contraint des centaines de millions de paysan(ne)s à l'abandon de leurs pratiques agricoles traditionnelles, à l'exode rural, ou à l'émigration.

Des Institutions internationales comme le FMI (Fonds Monétaire International), la Banque Mondiale, et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ont mis en œuvre ces politiques dictées par les intérêts des firmes transnationales et des grandes puissances. Des accords internationaux (OMC), régionaux (Accord de Libre Echange des Amériques ALCA) ou bilatéraux de « libre »-échange des produits agricoles permettent en fait à celles-ci de contrôler le marché mondialisé de l'alimentation. L'OMC est une institution totalement inadéquate pour traiter les questions relatives à l'alimentation et l'agriculture. Via Campesina demande donc que l'OMC se retire de l'agriculture.

## 4. Le fléau des importations à bas prix : le dumping détruit la production alimentaire

Dans le monde entier, des importations agricoles à bas prix détruisent l'économie agricole locale ; c'est le cas du lait européen importé en Inde, du porc US dans les Caraïbes,

Via  
Campesina, 15  
janvier 2003 ;  
Secretaría  
Operativa,  
Apdo. Postal  
3628,  
Tegucigalpa,  
MDC  
Honduras,  
C.A. ; Tel. No.  
+ 504-  
2394679 ; Fax  
No. + 504-  
2359915 ; E-  
mail :  
<viacam@  
gbm.hn>

(1) Voir  
présentation  
page suivante.

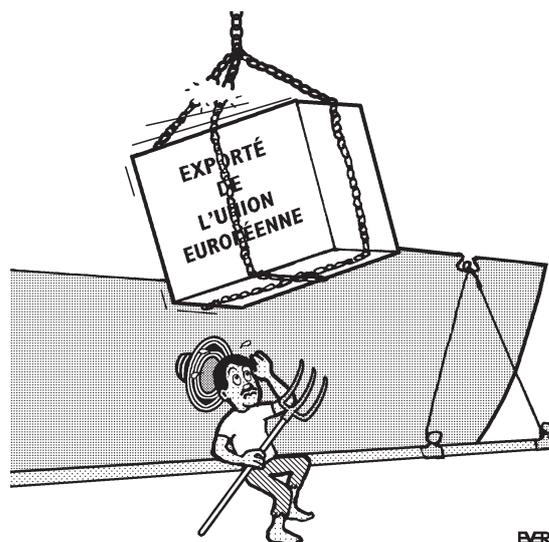


**Vía Campesina** est un mouvement international composé d'organisations paysannes de petits et moyens agriculteurs, de travailleurs agricoles, de femmes ainsi que par des communautés indigènes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. C'est un mouvement autonome, pluraliste et indépendant de tout mouvement politique, économique ou autre. Il est composé d'organisations nationales et régionales qui préservent leur autonomie.

Sa création remonte à avril 1992, à Managua, dans le cadre du Congrès de l'Union nationale des agriculteurs et éleveurs (UNAG). En mai 1993, la première Conférence internationale de Vía Campesina, eut lieu à Mons (Belgique), et établit le mouvement comme organisation mondiale, définit ses structures et élaborait ses premières orientations stratégiques. La seconde Conférence internationale eut lieu à Tlaxcala (Mexique) en avril 1996. Vía Campesina y analysa une série de problématiques cruciales pour les petits et moyens producteurs telles que la souveraineté alimentaire, la réforme agraire, le crédit et la dette externe, les technologies, la participation des femmes, le développement rural, etc.

La Conférence constitue l'instance suprême de décision ; elle se réunit tous les trois ans. Les structures régionales sont les instances de coordination et d'articulation au sein de chacune des régions. La Commission de coordination internationale est chargée de la coordination entre les régions.

Pour en savoir plus, voir le site internet : <http://www.viacampesina.org>



exportations : elle permet de garantir aux populations la sécurité alimentaire, tout en échangeant avec d'autres régions des productions spécifiques qui font la diversité de notre planète. Il faut donner à ces échanges un nouveau cadre, sous l'égide des Nations Unies, qui :

- donne la priorité à la production locale, régionale avant l'exportation,
- autorise les Etats/Unions à se protéger des importations à trop bas prix,
- autorise des soutiens publics aux paysans, à condition qu'ils ne servent pas directement ou indirectement à exporter à bas prix,
- garantisse une stabilité des prix agricoles au niveau international par des accords internationaux de maîtrise de la production.

## 6. L'accès aux marchés internationaux n'est pas une solution pour les paysans

Le problème des paysans c'est (avant tout) le manque d'accès à leurs propres marchés locaux à cause des prix trop bas pour leurs produits et des pratiques de dumping à l'importation auxquelles ils sont confrontés.

L'accès aux marchés internationaux concerne seulement 10% de la production mondiale ; il est contrôlé par des firmes transnationales et les plus grandes entreprises agro-industrielles. L'exemple des produits tropicaux est à cet égard extrêmement révélateur : ils bénéficient d'un accès quasiment libre dans les pays du Nord et les familles paysannes du Sud n'en ont tiré aucun bénéfice ni amélioration de leur situation.

de la viande et des céréales UE en Afrique, de l'alimentation du bétail en Europe, etc.... Ces produits sont exportés à bas prix grâce à des pratiques de dumping. Les Etats-Unis et l'Union Européenne ont fait entériner par l'OMC une nouvelle pratique de dumping, qui remplace les aides à l'exportation par une forte baisse de leurs prix agricoles, associée à des paiements directs payés par l'Etat. Pour réaliser la souveraineté alimentaire, il est indispensable d'arrêter le dumping !

## 5. La souveraineté alimentaire inclut un commerce international juste

La souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges mais à la priorité donnée aux



## **7. Les politiques agricoles doivent soutenir une agriculture paysanne durable**

Pour être en mesure d'exercer leur souveraineté alimentaire, les pays du Nord comme du Sud doivent pouvoir soutenir leur agriculture afin de garantir le droit à l'alimentation de leurs populations, de préserver leur environnement, de développer une agriculture durable et de se protéger du dumping. Ils doivent pouvoir aussi être en mesure de soutenir leur agriculture pour l'accomplissement d'autres tâches d'intérêt public, qui peuvent être différentes selon les pays et leurs traditions culturelles.

Mais actuellement, les Etats Unis et l'Union Européenne en particulier abusent des soutiens publics pour réduire artificiellement leurs prix sur le marché interne et pratiquer le dumping de leurs excédents sur les marchés internationaux, en détruisant l'agriculture paysanne au Nord et au Sud.

Des alliances sont indispensables. Depuis plusieurs années Via Campesina a joué un rôle moteur dans le développement de réseaux internationaux regroupant des mouvements sociaux, environnementaux, ONG de développement, consommateurs,... De Seattle à Gênes et à Porto Alegre, ces réseaux développent des propositions et des stratégies indispensables pour faire cesser les politiques néo-libérales et développer des politiques solidaires.

## **8. Que faire concrètement ?**

Prendre contact avec les organisations membres de Via Campesina pour soutenir des initiatives et actions locales, nationales comme des occupations de terres, des initiatives de production paysanne durable, la défense des semences locales, des actions contre les OGM et le dumping, etc...

Il est aussi important de porter ce débat dans vos organisations ainsi que d'interpeller vos gouvernements et parlements.



# Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires

## Déclaration de Dakar

### en bref

Cette déclaration a été publiée à Dakar par des représentant(e)s d'organisations paysannes d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, réunis du 19 au 21 mai 2003 (voir liste au bas de cet article), quelques mois avant les négociations de l'OMC à Cancun. Elle reprend les enjeux communs à tous les petits producteurs.

Dakar, 21 mai 2003 ;  
déclaration  
intégrale ;  
Pour en savoir  
plus, voir le  
site du  
Collectif  
Stratégies  
alimentaires :  
www.csa-  
be.org

### 1. Les conceptions à l'OMC : le monde à l'envers

La « libéralisation » du commerce agricole et la dérégulation, impulsées par l'OMC, le FMI, les accords de libre-échange,... sont sources d'importants dégâts dans le monde entier : faim, chômage, inégalités, pauvreté, dégradation des ressources naturelles s'accroissent dans le monde rural, en particulier dans le Sud. Les paysan(ne)s sont contraint(e)s à l'exode rural et à l'émigration. De plus en plus, l'industrie agro-alimentaire transnationale les remplace et accapare leurs terres.

En soumettant les agricultures aux prix mondiaux, l'OMC part d'un a priori démenti par les faits : un marché mondial qui donnerait des résultats valables, uniformes pour tous les pays. Les prix agricoles sont instables, chroniquement déprimés et tendent à se dégrader à long terme.

L'OMC vise à interdire la protection à l'importation, instrument disponible pour tous, y compris les pays pauvres. Elle favorise par contre des instruments de protection disponibles uniquement pour les pays riches (aides découplées de la production inscrites dans la boîte verte de l'OMC). Cela permet notamment un blanchiment du dumping.

La priorité des priorités de l'OMC, c'est la baisse des prix agricoles : elle le fait de deux façons :

- sur le plan intérieur, par la baisse des tarifs

- douaniers, le démantèlement de l'organisation des marchés intérieurs,
- sur le plan extérieur, par la priorité à l'exportation, qui déprime les prix payés aux agriculteurs.

L'OMC pousse à une concurrence extrême entre tous les producteurs : les producteurs y perdent ; les consommateurs n'y gagnent pas : la baisse des prix agricoles profite surtout à l'industrie agro-alimentaire et à la grande distribution. L'OMC affaiblit les plus faibles, au profit des plus forts.

### 2. Pour des politiques agricoles fondées sur des droits

La politique agricole met en jeu des droits humains fondamentaux et des attentes des populations, en particulier pour les femmes :

- le droit à l'alimentation (saine, culturellement adaptée,...) ;
- le droit à produire celle-ci ;
- l'accès aux ressources (terre, semences, eau, crédit,..) ;
- le respect de l'environnement (modes de productions durables, biodiversité) ;
- l'équité (droit à des revenus décents).

Le marché ne peut assurer le respect de ces droits. C'est la responsabilité des Pouvoirs Publics, à l'échelle locale, d'un pays ou d'un groupe de pays. C'est la base de la souveraineté alimentaire<sup>1</sup>.

Pour assurer ces droits en agriculture, des instruments sont indispensables, en particulier une protection à l'importation et la maîtrise de l'offre. Les prix agricoles doivent couvrir les coûts de production, y compris une rémunération décente de l'agriculteur. Des ressources financières doivent être disponibles pour assurer des niveaux suffisants d'infrastructures et de services, particulièrement dans les pays du Sud.

L'objectif d'exportation ne doit pas être prioritaire par rapport aux droits fondamentaux,



que ce soit dans le pays même ou vis-à-vis des autres pays.

### 3. Pour un commerce international solidaire

Le commerce est nécessaire, mais n'a pas la prééminence sur les droits fondamentaux. La première exigence de solidarité est d'éviter que des exportations viennent déstabiliser les marchés internes d'autres pays. La priorité est à donner à l'approvisionnement du marché intérieur.

L'accès au marché doit se faire sans dérégulation du marché du pays importateur. Il faut viser l'élimination de toutes les formes de dumping. Les subventions en agriculture, attribuées sur base des droits et attentes des populations, sont légitimes, à condition qu'elles ne servent pas à promouvoir des exportations.

Les règles du commerce ne peuvent pas empêcher un pays de favoriser un système de production durable, basé sur des exploitations familiales.

Il faut une concertation et un effort de maîtrise de l'offre sur les marchés internationaux, en particulier des actions communes de la part des pays producteurs et consommateurs pour stabiliser les marchés et assurer des prix équitables pour les produits essentiellement destinés à l'exportation (café, cacao,....). Les accords d'importation préférentiels peuvent également jouer un rôle positif, notamment pour des petits pays à l'économie vulnérable.

Les choix légitimes des populations qui refusent par exemple les OGM, les hormones,..... doivent être prioritaires par rapport aux intérêts des firmes commerciales et être respectés par les règles du commerce international.

Face aux risques liés à la négociation actuelle à l'OMC, et pour défendre les choix énoncés ci-dessus, la mobilisation la plus large possible des organisations paysannes et des autres

organisations de la société civile est nécessaire et urgente.

Appel est fait aux gouvernements de refuser les conceptions et les propositions actuelles à l'OMC, et de défendre à Cancun le principe de la souveraineté alimentaire.

Liste des représentants des organisations paysannes et de producteurs agricoles présentes à Dakar du 18 au 21 mai 2003

#### Afrique

- *Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)* : Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), Mali — AREN, S.G. de la CNPFP/N, Niger — ANOPACI, Côte d'Ivoire — Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER\B), Burkina Faso — FPF, Guinée — Association of Farmers, Educators and Traders (AFET), Gambia — CNCR et Asprodeb, Sénégal
- *East African Farmers Union (E.A.F.U.)* : Uganda National Farmers Federation, Secretary General E.A.F.U., Uganda - Afrique de l'Est — National Network of Farmers' groups Tanzania (Mviwata), Tanzania — Sydip, RD Congo — Urugaga Imbaraga, Rwanda
- *Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOPC)*, Cameroun
- *União Nacional de Camponeses (UNAC)*, Mozambique
- *Coalition Paysanne de Madagascar*, Madagascar

#### Europe

- *Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)*, et *Confédération des Betteraviers Belges*, Belgique
- *Confédération Internationale des Betteraviers Européens (CIBE)*, Suède
- *Coordination Paysanne Européenne (CPE)*, membre de Via Campesina : Belgique — Uniterre/CPE, Suisse — Sindicato Labrego Galego/CPE et EHNE/CPE/Via Campesina, Espagne — Confédération Paysanne/CPE, France

#### Amérique du Nord

- *National Family Farm Coalition (NFFC)*, USA

#### Amérique Centrale

- *UNORCA*, Mexico
- *ATC*, Nicaragua

#### Amérique du Sud

- *COPROFAM*, Uruguay - Mercosur
- *CONTAG* et *FetraF-Sul/Cut*, Brasil
- *Confederación Campesina del Perú*, Pérou

#### Caraïbes

- *Winfa*, St. Vincent and the Grenadines

#### Asie

- *FSPI*, Indonésie
- *South Asian Peasants Coalition*, Inde - Asie du Sud
- *Korean Farmers League*, Corée du Sud



# Faire dérailler l'OMC

en bref

Analyse des conséquences du sommet de Cancun qui a montré l'émergence du Tiers-Monde comme acteur économique à part entière avec lequel il faudra désormais compter ; cela aboutira sans doute à la mort de fait de l'OMC.

*Susan George, vice-présidente d'Attac France ; les intertitres sont de la rédaction.*

Depuis de longs mois c'était là le mot d'ordre des ONG « alter-mondialistes » présentes à Cancun. Dès l'annonce officielle de l'échec, faite par le ministre mexicain des affaires étrangères Derbez, nous avons laissé exploser notre joie en chantant à tue-tête une version détournée de la célèbre chanson des Beatles, « *Money can't buy the world* ».

Hélas, malgré cette victoire, l'argent risque encore de pouvoir acheter le monde et en tant que forces de l'alter-mondialisation, nous devons prendre du recul et définir nos objectifs pour les temps à venir.

## 1. Pas d'accord plutôt qu'un mauvais accord

Affirmons d'abord haut et fort que nous avons eu raison de nous réjouir du fiasco de Cancun. Le projet de déclaration finale ne reflétait en aucune manière les positions d'au moins 90 pays en développement qui avaient pourtant tout fait pour se faire entendre. Pour des millions de petits producteurs africains, le paragraphe sur le coton était franchement insultant.

Visiblement dicté en fonction des intérêts des 25.000 producteurs américains subventionnés à hauteur de \$3 milliards [\$120.000 par exploitation et par an en moyenne], il les encourageait à « diversifier » leur production [pour cultiver des carottes ? des tulipes ?] et à patienter jusqu'à ce que qu'un accord global sur les fibres, les textiles et les vêtements vienne les tirer d'affaire. Nous l'avons dit sur le moment et nous devons le répéter aujourd'hui : Pas d'accord du tout plutôt qu'un mauvais accord.

Autre sujet de satisfaction : l'émergence du

Groupe des 21, mené par la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et surtout le Brésil, qui a tenu tête face aux grandes puissances. Ce G-21 incite à rêver. S'il accordait ses violons au-delà des seules questions agricoles au sein de la seule OMC ? Si c'était le début d'une réincarnation du Nouvel Ordre Economique International des années 1970 ? S'il proposait par exemple une position commune sur la dette publique des pays en développement ? Face à cette puissance nouvelle, le Fonds monétaire international ne tiendrait pas 20 minutes.

Quoi qu'il arrive, le G-21 constitue un fait politique majeur, mais l'on ne peut pourtant pas le suivre sur toute la ligne. Ses grands exportateurs agricoles sont les mêmes transnationales que l'on connaît déjà et si l'Europe devait renoncer, comme le veulent les 21, à « tous » les soutiens publics à son agriculture et pas seulement aux subventions à l'exportation, ce serait la mort de la quasi-totalité des exploitations européennes, japonaises, coréennes et de bien d'autres paysannes encore. Pour affirmer à la face du monde leur volonté de perdurer, l'ancien paysan coréen Lee Kyung Hae s'est donné la mort à Cancun. Honorons sa mémoire en affirmant le droit à la souveraineté alimentaire. Chaque pays qui en a la possibilité et la vocation a aussi le droit de se nourrir lui-même grâce au travail de sa propre paysannerie, correctement rémunérée pour ce travail. La contribution des paysans va d'ailleurs bien au-delà de la seule production alimentaire car ils protègent aussi la vie rurale, l'environnement, la qualité et la diversité des nourritures.

A Cancun, malgré les mises en garde des ONG européennes et la volonté clairement exprimée des PVD, le Commissaire-négociateur Pascal Lamy a voulu faire passer à tout prix les « nouveaux sujets » [investissement, marchés publics, politiques de concurrence, facilitation du commerce]. Le refus ferme des pays du Sud l'a décontenancé et s'il a fini par retirer deux des nouveaux sujets, c'était trop peu, trop tard. Le Commissaire tient le ministre mexicain Derbez responsable de l'échec pour avoir trop vite mis fin aux négociations, mais oublie sa propre erreur de timing et d'appréciation de ce qu'aucun mexicain n'ignore, à savoir l'amitié que porte ce ministre à son puissant voisin du Nord.

Dossier agriculture



## 2. Les dangers de l'après-Cancun

A qui profite en effet le crime, ou la clôture, sinon aux Américains ?

Toutes leurs subventions agricoles restent intactes (l'Europe avait dès avant Cancun annulé certaines des siennes) et comme l'Ambassadeur Zoellick l'a aussitôt annoncé, les USA obtiendront peu ou prou l'accès aux marchés tiers grâce aux voies bilatérale et régionale.

Les pays membres de l'OMC se sont engagés à se réunir à Genève « au plus tard le 15 décembre » pour sauver ce qui peut encore l'être. Même s'il est difficile de savoir exactement ce qui reste sur la table du moment que l'on a escamoté la table, il nous faut être attentifs aux nombreux dangers qui demeurent. Le 1er octobre, au cours d'une réunion avec la « société civile », un porte-parole de l'Union européenne a affirmé que « *les nouveaux sujets pourraient montrer encore des signes de vie* ». [« *there may be signs of life in the New Issues yet* »]. Les ONG devront se battre jusqu'à ce que leur encéphalogramme soit bien plat. Les « nouveaux sujets » ont toujours été une priorité du MEDEF et de l'UNICE (organisation patronale européenne), qui y voient un moyen de refaire vivre le défunt Accord multilatéral sur l'investissement [l'AMI, battu en 1998] et d'ouvrir les marchés publics du monde entier aux entreprises transnationales.

Autre priorité des mêmes organisations patronales : les services, régis à l'OMC par l'Accord général sur le commerce des services [AGCS]. A Cancun, le paragraphe du projet de déclaration finale les concernant semble avoir fait l'unanimité ; il n'en recèle pas moins de multiples pièges. Aucun « *service ni mode de fourniture n'est exclu a priori* », éducation, santé et culture comprises. Avant Cancun, le Commissaire Lamy avait fait grand cas de n'avoir demandé auprès des autres pays aucune ouverture de leurs marchés dans ces domaines. Ce geste n'a pourtant aucune valeur réelle tant que ces services continuent à figurer dans l'AGCS.

Exemple : la Norvège, la Nouvelle Zélande, les USA et le Kenya demandent à l'Afrique du Sud

Moi, je ne comprends pas tout ce foin qu'ils font au sujet de la commercialisation des services.

Moi non plus, Monsieur Lamy, et croyez-moi, pour ce qui est de la commercialisation des services, je suis spécialiste.



BER

l'ouverture des « *services de l'éducation* ». Si ce pays accepte d'ouvrir son « marché » de l'éducation aux entreprises d'un seul de ces pays, le secteur s'en trouvera de facto ouvert à toutes, entreprises de l'Europe comprises, en vertu du principe de la nation la plus favorisée. Il est urgent de sortir intégralement de l'AGCS la santé, l'éducation et la culture ainsi que tous les services publics, tels que chaque nation les définit souverainement sur son territoire.

Autre danger post-Cancun de l'AGCS : les pays membres de l'OMC se sont engagés à « élaborer des règles » dans les domaines des marchés publics, des subventions et de la capacité des états à réguler les services et les qualifications de leurs fournisseurs. Dès que ces règles seront en place, les gouvernements pourront commencer à introduire des litiges les uns contre les autres chaque fois qu'une « distorsion » ou une « entrave » au commerce international des services sera constatée. Comme une subvention, qui a pour objectif de « fausser » les prix, constitue nécessairement une « distorsion », les services publics seront attaqués à coup sûr.

Sur un point au moins, les ONG sont d'accord avec le Commissaire Lamy : l'OMC est une institution « médiévale ». Ses règles favorisent les plus puissants ; ses processus de décision sont opaques, son ambition est de transformer toutes les activités humaines en marchandise. Elle n'a de plus aucun lien avec les Nations Unies.

Dossier agriculture



### **3. Pour une autre régulation du commerce international**

En répondant à la campagne nationale d'Attac « *100 collectivités contre l'AGCS* », plus de 140 conseils municipaux, généraux ou régionaux français se sont déjà déclarés symboliquement « *Zones hors AGCS* » et ont exigé un moratoire sur les négociations sur les services. Bien entendu il faut réguler le commerce international mais pas avec les règles actuelles qui ont été largement élaborées par les entreprises transnationales lors de l'Uruguay Round [1986-1994] qui a donné naissance à l'OMC.

Celle-ci doit être soumise au droit international, notamment aux droits de l'homme, aux conventions de base de l'Organisation internationale du travail, aux accords multilatéraux sur l'environnement. Très majoritairement, ces mêmes collectivités estiment que les domaines tels que santé, éducation, culture, services publics ne doivent pas y figurer.

Avec ces partenaires chaque jour plus nombreux, Attac veut qu'ait enfin lieu un vrai débat car les citoyens et leurs élus n'ont jamais été invités à donner leur avis. Sortons en effet du Moyen-Age pour déboucher sur la démocratie.



# Altermondialistes : des forums à l'action politique

en bref

## 1. La naissance du mouvement « alter »

Depuis la mobilisation de Seattle (1999), les rendez-vous altermondialistes n'ont pas manqué. Le Forum social mondial (FSM), qui a été organisé à Porto Alegre au Brésil en janvier 2001, 2002 et 2003, aura lieu à Bombay (Mumbai), en Inde, en janvier 2004. Les Forums sociaux s'organisent aussi au niveau continental : le Forum social européen (FSE) de Paris (en novembre dernier), était le second du genre (le premier FSE avait eu lieu à Florence, en novembre 2002) ; les Forums sociaux se multiplient aussi au niveau national et local.

L'ampleur croissante des participations en dit long sur la mobilisation que le mouvement représente : 10.000 participants à Porto Alegre en 2001, 100.000 participants en 2003 (avec plus de 130 nationalités représentées) ; 360 ateliers en 2001, 800 en 2002, 1.200 en 2003... L'organisation de la manifestation du 15 février 2003, contre la guerre en Irak, dans 600 villes du monde, a été planifiée en janvier, à Porto Alegre... Elle a mobilisé plusieurs millions de personnes le même jour. François Houtart<sup>1</sup> le souligne : « Ces rassemblements sont devenus un fait politique central. La contestation des organismes de la globalisation contemporaine devrait logiquement se poursuivre dans le temps, sur un modèle devenu habituel - manifestations et réunions parallèles à l'événement »<sup>2</sup>.

Mais il poursuit : « On peut, en revanche, s'interroger sur la nature, les objectifs, le fonctionnement et l'avenir des forums sociaux. (...) La création d'un discours politique alternatif ne va pas sans contradictions ni tensions. »

Ce petit article, inspiré par les réflexions de François Houtart<sup>1</sup> et du bureau d'Attac France<sup>3</sup>, tente d'en dessiner les contours. Car au-delà

Le mouvement « alter » fête son 4<sup>ème</sup> anniversaire : le Forum de Bombay est le quatrième Forum mondial. Pour construire un « autre monde », il faut à présent trouver les manières concrètes d'y parvenir, sans perdre la diversité qui fait la force et la richesse du mouvement.

de la reconnaissance commune des dysfonctionnements et des injustices engendrées par la mondialisation libérale, le mouvement puissant de contestation devrait conduire à des alternatives politiques réelles : comment y parvenir ?

## 2. Forces et faiblesses du mouvement

« Certes, les orientations générales définies par la charte des forums constituent l'axe des rassemblements », souligne François Houtart, mais « Pas de déclarations finales, pas de consignes, telles sont les conséquences pratiques de l'hétérogénéité des participants : cela risquerait de mener à la paralysie ou à l'éclatement » (...)

« Le fonctionnement des forums reflète leur nature et leurs objectifs. D'une part, la diversité exige une grande souplesse ; d'autre part le but poursuivi demande de la cohérence dans l'organisation. Leur force réside dans le caractère massif de la participation, contrairement à l'élitisme de Davos. Leur faiblesse : le risque de sombrer dans une douce anarchie ».

François Houtart pointe aussi différents problèmes, par rapport à l'avenir de ces forums :

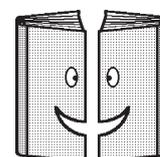
Ghislaine De Smet ;  
<ghislaine.desmet@skynet.be>

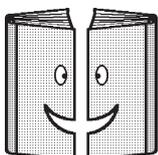
A lire et à débattre...

(1) « Forces et faiblesses de l'altermondialisation », le Monde diplomatique, novembre 2003 ; article bientôt disponible sur le site <www.monde-diplomatique.fr>

(2) Réunions des grandes instances mondiales de décision : Banque mondiale, OMC, Fonds Monétaire International, Union Européenne, G7, Davos...

(3) « Premiers éléments du bilan du Forum social européen 2003 et quelques propositions pour la troisième édition du FSE » 3 décembre 2003, <fse-esf@fse-esf.org>





- leur dimension et leur multiplication : problèmes d'organisation et de financement. Les ressources nécessaires se chiffrent en millions d'euros<sup>4</sup>, provenant des frais d'inscription des participants, des collectivités locales concernées, de fondations diverses... ; on peut douter que de tels montages financiers puissent se prolonger indéfiniment au même rythme et avec la même ampleur.
- la disponibilité des participants risque aussi de s'évaporer ;
- la variété des organisations participantes, et les différences de moyens financiers et humains, d'où le risque que certaines dominent les débats ;
- la présence dominante des classes moyennes et la faible représentation des classes populaires, se traduisant dans le langage et parfois même dans l'idéologie ;
- le « système » commence aussi à se défendre, en externe : détournement du sens des concepts, cooptation d'ONG dans des rencontres internationales (Davos), ou dans des programmes de développement (Banque mondiale) ; tracasseries administratives, criminalisation des mouvements sociaux...

Le bureau d'Attac France pointe également d'autres problèmes<sup>3</sup>, à l'issue du Forum social européen (FSE) de Paris :

- l'éclatement sur 4 sites pour des raisons matérielles, n'a pas permis de retrouver la convivialité et l'esprit fusionnel de Florence ;
- la préparation des plénières (thèmes, équilibres entre intervenants) a pris beaucoup de temps, et les séminaires n'ont pas été assez préparés ;
- il n'y a pas eu de véritables priorités dégagées des débats et assumées collectivement ; pas non plus de visibilité politique suffisante.

### 3. Vers la construction d'alternatives

François Houtart note encore : « Une chose, est en effet de porter la réaction des victimes, et une autre de mener une action véritablement anti-systémique. (...) Un mot d'ordre ne suffit pas pour changer l'univers. L'action reste essentielle et l'efficacité politique indispensable.

*D'où, entre autres, la constitution à l'intérieur des forums d'un regroupement des mouve-*

*ments sociaux (syndicats, associations, mouvements paysans, etc.) qui prennent des positions. D'où également des contacts avec le monde politique, prudents car guidés par la crainte de l'instrumentalisation (...). L'organisation en parallèle d'un forum des parlementaires en est l'une des expressions ».* (...)

*Un grand pas est en train de s'accomplir : celui de recréer l'utopie, c'est à dire d'envisager un projet qui, s'il n'existe pas aujourd'hui, peut se réaliser demain. Quelle société voulons-nous ? Quelle éducation, quel type de santé, quels transports, quelle communication, quelle agriculture ? L'horizon du marché total avec son cortège de conséquences sociales néfastes n'est plus la seule issue.*

*Cette espérance devra se traduire dans des objectifs alternatifs à moyen et à court terme, et cela dans tous les domaines. (...) Là, bien sûr, la symbiose entre mouvements sociaux et intellectuels engagés devient primordiale. La tenue du quatrième FSM à Bombay (du 16 au 21 janvier 2004)<sup>5</sup> internationalisera davantage le mouvement et le fera sortir de la prédominance latino-américaine et européenne de Porto Alegre.*

*Enfin, demeure la question de la traduction politique (...) des alternatives, non par le biais d'un parti unique détenteur de toute la vérité, mais par des convergences d'acteurs politiques, sous des formes à inventer, qu'elles soient permanentes ou conjoncturelles. Ni Woodstock social, ni V<sup>e</sup> internationale, les forums sociaux sont de fait devenus les assemblées foisonnantes d'une société en mouvement ».*

Le bureau d'Attac France propose des solutions très concrètes, pour parvenir « à élaborer des alternatives au néolibéralisme et à mettre en place des campagnes d'action », en voici un petit condensé :

- **assumer le Forum comme un processus** : assurer une continuité entre deux événements, donc une permanence de certains séminaires ;
- **effectuer un travail en commun débutant plusieurs mois avant le FSE** : ainsi, durant le FSE, les séminaires devraient être plus

(4) L'origine de tous les fonds est publiée sur le site web du FSM : <[www.forumsocialmondial.org.br](http://www.forumsocialmondial.org.br)>

(5) Pour en savoir plus, voir sur le site officiel du 4<sup>e</sup>FSM : <http://www.wsfindia.org/>

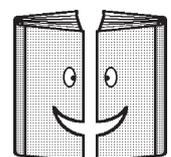
productifs et permettre un débat plus riche avec la salle ;

- **changer l'organisation du forum**, en mettant les séminaires au centre du processus de préparation ;
- **changer l'organisation des plénières** : qu'elles ne soient plus une suite d'interventions non coordonnées à l'avance suivies d'un débat - en général très décevant - avec la salle, mais privilégier le débat et la confrontation entre des organisations qui n'ont quelquefois ni l'habitude ni la volonté de travailler ensemble ; transformer les plénières en tables rondes, avec une véritable animation du débat pour éclairer les enjeux de la confrontation ;
- **débattre de priorités politiques pour le Forum** : le FSE doit aussi être un lieu permettant la construction d'alternatives et un point d'appui pour la construction d'un mouvement social à l'échelle européenne. Cela suppose que l'ensemble des organisations débattent de priorités politiques à inscrire dans le programme du forum.
- d'où la nécessité **d'améliorer la qualité du processus de préparation** : pour que l'ensemble des mouvements concernés participe réellement à la préparation (plénières et séminaires) au niveau national et européen. Cette préparation est d'autant plus importante que c'est par elle que se tissent les liens entre les différentes forces engagées dans le Forum, et que des habitudes de travail en commun se construisent.

La dynamique du mouvement altermondialiste se perfectionne ainsi peu à peu : parti de rassemblements à l'occasion de manifestations, le mouvement dépasse aujourd'hui ses seuls rendez-vous mondiaux, puisqu'il s'organise de mieux en mieux aux niveaux continental et national. C'est un mouvement naissant : il n'a pas encore 5 ans d'existence.

La mise en place d'un processus continu, du local au mondial, porté par des millions de personnes, des milliers d'organisations de par le monde, construit des convergences entre les organisations et les personnes militant « pour un autre monde ». La montée en puissance du mouvement devrait pouvoir imposer des alternatives aux « décideurs », et contribuer à construire un gouvernement démocratique mondial.

*A lire et à débattre...*



## Exigeons l'abolition de la guerre !

*La guerre doit être abolie. Comme l'a écrit Victor Hugo : « Les peuples sont les patries et sont l'humanité ». Il existe une tribune du monde qui doit le faire ; l'humanité doit trouver la force d'exiger cette abolition. (...)*

*Les médias, la télévision et la presse nous mentent, tous de la même manière : j'ai entendu « terrorisme » et « opposition armée », mais je n'ai pas entendu « résistance » ni « agression ». La vérité est proscrite et persécutée alors que nous savons par expérience que tous les peuples envahis retrouvent leur souveraineté un jour. Ne laissons pas abêtir la jeunesse, étouffer l'intelligence, hypothéquer l'avenir par ces mensonges quotidiens des médias.*

*Seuls le progrès et les sciences peuvent améliorer l'avenir. Que le suffrage universel, qui a toute autorité sur les questions politiques, permette l'émergence de cette exigence morale : abolir la guerre.*

*Charles Van Besien  
Ancien combattant  
Laeken*

## A propos des agriculteurs

*C'est très intéressant, cet article sur la pauvreté dans l'agriculture wallonne. On peut ajouter en note, que ceux qui s'inscrivent dans des voies alternatives ne gagnent souvent pas lourd non plus.*

*Voici l'exemple de la ferme du Hayon, haut lieu du militantisme rural en Gaume, qui fournit en fromages les alternatifs du pays jusqu'à Bruxelles, via divers canaux (...). Vivant en communauté, louant un gîte, ils sont bien organisés. Ils organisent même des WE chantiers avec leurs sympathisants volontaires.*

*Néanmoins le travail à la ferme nécessite beaucoup de labeur et ils ont fait le calcul qu'en moyenne, ils gagnent 150 BEF de l'heure. « Motivé, motivé, il faut rester motivé ! » Chantait Zebda à l'époque des Marches Européennes...*

*Antoinette Brouyaux  
15 janvier 2004*

## A propos de la mise en place d'un permis locatif

*Deux exemples vécus :*

• *Chaque locataire d'un immeuble avec chambres ou deux pièces meublés (...) reçoit une inspection du Service Logement de la ville de Charleroi (sa présence est obligatoire (...) sans quoi il risque une amende). Lors de leur arrivée le propriétaire était absent : l'inspection se limita à constater si dans chaque chambre ou studio, il y avait de l'eau courante, un radiateur et de l'électricité. Tout cela sans qu'il ne rentre dans la pièce ni ne constate l'humidité des murs, le mauvais état du faux plafond, ni l'absence du gaz de ville (...). Les locations continuent sans problèmes et plus personne n'a de nouvelles du Service du logement.*

• *Suite à l'état insalubre (humidité, absence d'électricité dans certaines places habitables, fuites d'eau au compteur et dans les caves) du domicile d'une amie dont le loyer était de 350 euros, je lui fais écrire au même service Logement de Charleroi en signalant qu'elle est obligée de déménager et que le propriétaire refusait (une habitude à Charleroi) de lui remettre sa garantie locative (de 3 mois, exigée de la main à la main). Elle demandait juste à l'inspection de venir constater pour qu'un autre pigeon ne se fasse prendre après elle. La réponse du service Logement a été « Comme vous déménagez, nous n'avons pas à venir inspecter les lieux ». (...)*

*Cette autorisation de louer devrait être renouvelable à chaque changement de locataire pour éviter les dégradations progressives des lieux sans que le propriétaire ne fasse les travaux.*

*Si un problème caché par le propriétaire lors de la location apparaît ensuite, ce permis devrait lui être retiré et il devrait être contraint légalement à indemniser le locataire.*

*Serge Van Israël  
22 janvier 2004*



# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

## *Emploi et revenus pour tous asbl*

### ***Nous avons besoin de vous !***

Avec l'engagement de notre deuxième travailleur, le Collectif est à présent à pied d'oeuvre pour développer ses deux chantiers :

- **la préparation d'un nouveau forum**, sur la problématique de l'emploi convenable en collaboration avec les associations, les syndicats, et des personnes qui ont connu des emplois précaires ;
- **la publication du journal**, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Tout cela sur fond de ce qui reste notre préoccupation centrale : **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi.), et également à une partie de nos frais de personnel. Nous assumons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003).

#### **Vous pouvez nous aider :**

- en faisant connaître notre journal autour de vous
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail
- en mettant en route un ordre permanent mensuel (de 5 à 15 euros)

#### **Abonnements** (*ajouter en communication : ABO*)

- 14 euros/an : travailleurs
- 7 euros/an : sans emploi et étudiants
- 30 euros/an : organisations
- 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

#### **Cotisations de membre** (*ajouter en communication : COTIS*)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :

- 30 euros/an : travailleurs
- 15 euros/an : sans emploi et étudiants
- 60 euros/an : organisations
- 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi)

#### **Numéros de compte** (au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion)

- 068 - 2370559 - 03
- ou 523 - 0800384 - 15

#### **Pour nous contacter** : (Anne Desmet et Gustave Tshiamala)

- adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
- téléphone : 02 - 213.38.70
- fax : 02 - 213.36.46
- courriel : [info@asbl-csce.be](mailto:info@asbl-csce.be)
- site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

*Merci à tou(te)s pour votre soutien...*

*et bienvenue parmi nous à tous ceux (celles) qui veulent nous donner un coup de main !*

NOTES

## Journal de Collette

Du 1er octobre  
au 30 novembre 2003

BR

OCTOBRE 2003

Lundi 6

*La solitude progresse: la Belgique compte maintenant 16% de personnes isolées de plus qu'il y a dix ans.*



OCTOBRE 2003

Mardi 21

*L'ASBL Ages et Transmission essaie de valoriser l'expérience des personnes âgées en les mettant en contact avec les jeunes.*



OCTOBRE 2003

Mercredi 22

*Le fonds alimentaire sera créé par étapes: on a déjà prévu des fonctionnaires mais pas encore de budget.*



OCTOBRE 2003

Jeudi 23

*A l'ONU, les EU sont un des 4 états qui votent contre la condamnation d'Israël pour la construction du "mur".*



NOVEMBRE 2003

Lundi 3

*32 immigrants d'origine maghrébine sont trouvés morts au large de l'Espagne après le naufrage de leur embarcation.*



NOVEMBRE 2003

Mardi 4

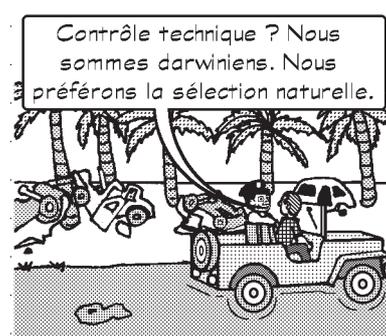
*Le chômage progresse: une augmentation de 10,4% en Flandre, 7,8% en Wallonie et 11,7% à Bruxelles.*



NOVEMBRE 2003

Mercredi 5

*De vieilles voitures belges sont exportées vers le Bénin: poubelle bon marché ou opportunité de mobilité ?*



NOVEMBRE 2003

Vendredi 28

*L'avocat pro déo nettement plus accessible: les seuils pour en bénéficier ont été augmentés de 12,65%.*

